Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Isabelle DULAURENS - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Sylvie VIEU - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Zeineb LOUNICI - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Cem ORUC - Franck SARRABAYROUSE - Gladys THIEBAULT - Jérôme BARADAT - Patrick CHAVAROT - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Benoît GRANGE - Stéphane COMME - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET - Élodie CAZAUX - Benoist REMEGEAU

Absents ayant donné procuration :

Jérémie LANDREAU (DEL2025_153, _154, _156)	procuration à Stéphanie GRONDIN
Ludovic BIDEAU	procuration à Fatiha BOZDAG
Emmanuel MAGES (DEL2025_144 à _147, _149, _150, _155)	procuration à Pascale PAVONE
Fatima BIZINE	procuration à Sabine JACOB-NEUVILLE
Dominique MOUSSOURS-EYROLLES (DEL2025_144 à _147, _149, _150, _155)	procuration à Annie LADIRAY
Pierrick LAGARRIGUE	procuration à Patricia GAU
Véronique CARLOTTI	procuration à Benoît RAUTUREAU
Murielle COURTAUD	procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents :
Patricia GAU (DEL2025_151, _152)
Pierrick LAGARRIGUE (DEL2025_151, _152)
Michaël RISTIC (DEL2025_144 à _150, _155)

Président de séance : Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Marie-Claire KARST

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire déclare : *« Bonsoir, chers collègues, je vous propose de gagner vos places si ce n'est déjà fait. Nous allons pouvoir démarrer. »*

Appel des membres du Conseil Municipal

Désignation de la secrétaire de séance

Monsieur Le Maire déclare : *« Je propose, si elle en est d'accord, à Marie-Claire KARST d'assurer le secrétariat de séance. Je vais vous demander d'accueillir un nouvel élu, puisque Laurent DESPLAT avait démissionné, et c'est Jérôme BARADAT qui nous a fait le plaisir d'accepter, c'est le prochain sur la liste, et qui est là. Sois le bienvenu, Jérôme BARADAT, dans cette assemblée. Cela a un peu tardé pour que tu arrives, mais il reste encore quelques mois. Il y a du travail à faire. À cet égard, nous avons convenu, et tu en as parlé aussi à Jérémie LANDREAU, que tu reprennes les fonctions concernant les espaces verts et la propreté. Merci beaucoup pour cette acceptation et pour l'investissement qui sera le tien dans les mois qui viennent, parce que la municipalité, même si on se rapproche des élections municipales, la municipalité ne cesse pas son action. Merci d'y prendre toute ta part. Bienvenue. On peut t'applaudir. »*

Applaudissements.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARADAT qui indique : « Je suis ravi de rejoindre l'équipe et la Mairie de Pessac. Merci à vous tous de votre accueil en tout cas. »

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025

Monsieur Le Maire déclare : *« Je propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance en date du 30 septembre dernier. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie. »*

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations générales

Monsieur Le Maire déclare : *« On va passer directement à l'examen de l'ordre du jour. Il n'y avait pas d'informations générales particulières. »*

Examen de l'ordre du jour

1. Budget participatif#5 2025 – Résultats du choix citoyen - Inscription des projets
2. Délégations de Service Public – Rapports annuels des délégataires - Présentation
3. Commissions Municipales Permanentes – Composition - Modification
4. Régime indemnitaire des élus – Mise à jour
5. Tableau des emplois permanents Ville de Pessac – Modification - Approbation
6. Convention Groupement de commande Protection Sociale Complémentaire – Adhésion Ville de Pessac
7. Protection Sociale Complémentaire pour les risques santé et prévoyance au profit des agents de la Ville de Pessac et du CCAS
8. Prestations de formation des agents de la Ville – Attribution marchés - Autorisation
9. Marché de services d'assurance de prestations statutaires – Avenant n° 2
10. Exercice 2025 – Décision modificative n° 2 – Approbation
11. Exercice 2025 – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Actualisation n° 3 – Approbation
12. Aménagement du Pontet Sud – Îlot D - Dénomination de deux rues : Hélène Carrère d'Encausse et Jane Goodall
13. Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) – Convention de partenariat et de financement avec la Ville
14. Opéra National de Bordeaux – Convention de partenariat - Approbation
15. Associations – Subventions – Répartition 2025 n° 6

Monsieur Le Maire déclare : *« Nous avons, comme à l'habitude, un certain nombre de projets de délibération qui sont, en tout cas, tels que je les ai sous les yeux, proposés au regroupement. Je rappelle le principe, on les votera toutes d'un coup, sauf remarques particulières et si l'un d'entre vous souhaite dégrouper.*

- *La délibération n° 3 sur la composition des commissions permanentes, c'est évidemment pour faire l'actualisation avec l'arrivée de Jérôme BARADAT.*
- *La délibération n° 4 sur le régime indemnitaire des élus, c'est la substitution dans les tableaux des élus et des indemnités de Jérôme BARADAT à Laurent DESPLAT.*
- *La délibération n° 5, tableau des emplois permanents de la Ville de Pessac, une délibération traditionnelle.*
- *La délibération n° 6 sur l'adhésion de la Ville de Pessac à un groupement de commandes concernant la protection sociale complémentaire.*
- *La délibération n° 8 sur l'attribution de marché concernant les prestations de formation pour les agents de la Ville.*
- *La délibération n° 9, un avenant n° 2 au marché des services d'assurance et des prestations statutaires.*
- *La délibération n° 14 sur la convention de partenariat avec l'Opéra national de Bordeaux.*

Avez-vous, sur ces projets de délibération, des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je propose donc que nous les votions de manière groupée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie. Elles sont donc toutes adoptées à l'unanimité. Donc il n'y a pas, non plus, j'en profite pour le dire, de questions orales. Nous avons juste les délibérations qui figurent à l'ordre du jour et qui n'ont pas été regroupées. »

aff n° DEL2025_144 Commissions Municipales Permanentes – Composition – Modification :

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de procéder à la création de commissions permanentes.

Le Conseil Municipal fixe librement le nombre de commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée du mandat des membres des commissions.

Par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 4 commissions permanentes, composées chacune de 12 membres élus, puis par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal a considéré la nécessité de réviser les modes d'organisation des commissions et a décidé de créer 2 commissions permanentes, composées chacune de 24 membres élus, pour la durée du mandat municipal :
- Administration Générale et Solidarité,
- Stratégie et Animation Territoriales.

Suite à la démission de Monsieur Laurent DESPLAT, et à l'élection de Monsieur Jérôme BARADAT, appelé à siéger au Conseil Municipal du 4 novembre 2025, il est proposé de le désigner membre de la Commission Stratégie et Animation Territoriales.

Les commissions sont ainsi composées :

Commission Administration générale et Solidarité :

Pascale PAVONE, Stéphanie GRONDIN, Sabine JACOB-NEUVILLE, Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Patrick CHAVAROT, Véronique CARLOTTI, Annie LADIRAY, Dominique MOUSSOURS-EYROLLES, Emmanuel MAGES, Laure CURVALE, Murielle COURTAUD, Anne-Marie TOURNEPICHE, Patricia GAU, Fatima BIZINE, Marie-Céline LAFARIE, Fatiha BOZDAG, Gladys THIEBAULT, Pierrick LAGARRIGUE, Zeineb LOUNICI, Marie-Claire KARST, Sylvie VIEU, Sylvie BRIDIER, Benoist REMEGEAU, Christel CHAINEAUD

Commission Stratégie et Animation Territoriales :

Stéphane MARI, Jérémie LANDREAU, Benoît RAUTUREAU, François SZTARK, Marc GATTI, Naji YAHMDI, Christian CHAREYRE, Stéphane COMME, Ludovic BIDEAU, Élodie CAZAUX, Philippe CERNIER, Michaël RISTIC, Isabelle DULAURENS, Benoît GRANGE, Catherine DAUNY, Jérôme BARADAT, Cem ORUC, Maxime MARROT, Cendrine POUVEREAU, Franck SARRABAYROUSE, Valérie GIUDICELLI, Cédric TERRET, Jean-Paul MESSÉ, Alhadji NOUHOU

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22,
Vu la délibération DEL2020_297 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020 créant 4 commissions municipales permanentes, Administration générale et finances, Stratégie territoriale et rayonnement communal, Animation du territoire et démocratie participative, Solidarité et santé, fixant le nombre de membres à 12 et désignant nominativement ses membres,
Vu la délibération DEL2021_353 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 décidant de créer 2 commissions municipales permanentes, Administration Générale et Solidarité et Stratégie et Animation Territoriales, fixant le nombre de membres à 24 et désignant nominativement ses membres,

Considérant la démission de Monsieur Laurent DESPLAT du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2025,
Considérant l'élection de Monsieur Jérôme BARADAT appelé à siéger au Conseil Municipal du 4 novembre 2025,

- de désigner Monsieur Jérôme BARADAT, membre de la Commission Stratégie et Animation Territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_145 Régime indemnitaire des élus – Mise à jour :

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à fixer les indemnités de ses membres à la demande du Trésor Public, suite aux différentes modifications au sein du Conseil Municipal.

Les indemnités maximales votées par le Conseil Municipal pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire de Pessac sont déterminées par référence au barème des Villes dont la population est comprise entre 50 000 et 99 000 habitants et par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'enveloppe globale indemnitaire s'élève à 34 538,99 €.

La Ville de Pessac ayant perçu au cours des 5 dernières années une dotation de solidarité urbaine, les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints peuvent relever du barème applicable à la strate démographique immédiatement supérieure. (Art R. 2123-23 CGCT).
La majoration ainsi calculée peut atteindre 16 464,38 €.

La Ville de Pessac étant chef-lieu de canton, une majoration de 15 % est applicable, soit 5 180,85 € (Art R 2123-23 CGCT).

La masse des indemnités du Maire et des 18 adjoints correspondante s'élève ainsi à 56 184,22 €.

Il est en outre précisé que :
- sur demande du Maire, le Conseil Municipal peut aussi, par délibération, fixer une indemnité de fonction du Maire inférieure au barème. (Art L2123-23 du CGCT),
- dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal et conseiller municipal délégué (Art. L 2123 – 24-1 du CGCT) à condition que le montant initial des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Aussi et afin de respecter les engagements de modération de la dépense publique de la municipalité actuelle, et pour reconnaître l'engagement des élus qu'ils soient ou non titulaires d'une délégation de fonction, il est proposé de :
- retenir comme montant du budget maximal consacré à l'indemnisation des élus 56 184,22 €,
- diminuer ce montant global attribuable de 20 % pour établir la répartition des indemnités des élus,
- établir l'indemnité de fonction de Maire à un niveau inférieur au barème de référence,
- majorer de 10 % le montant de référence des indemnités attribuées aux seuls conseillers municipaux simples par rapport au mandat précédent,
- appliquer la majoration pour ville chef – lieu de canton,
- appliquer la majoration pour versement de la dotation de solidarité urbaine.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020_162 en date du 21 juillet 2020 et n° 2022_075 en date du 22 mars 2022, fixant le régime indemnitaire des élus suite à l'installation du Conseil Municipal,
Vu les délibérations n° 2024_115bis et 2025_002 en date des 24 septembre 2024 et 21 janvier 2025 prenant acte des modifications intervenues dans la composition du Conseil Municipal,
Vu les délibérations n° 2023_007, 2023_166, 2024_116 bis et 2025_003 en date des 31 janvier 2023, 12 décembre 2023, 24 septembre 2024 et 21 janvier 2025 mettant à jour les indemnités des élus du Conseil Municipal,
Vu la modification de la composition du Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Desplat effective en date du 3 octobre 2025 et l'entrée en fonction de Monsieur Baradat,

Considérant qu'il convient de fixer suite à cette modification les indemnités mensuelles de fonction, il vous est proposé, conformément aux articles L2123-23, L 2123-24 et L 2123 – 24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction comme suit :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES

AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Indemnités des élus – Ville de Pessac – novembre 2025

Calcul de l'enveloppe indemnitaire de référence globale				
	Taux	Montant brut	Nb	Total mensuel
Maire	110,00	4 428,08 €	1	4 428,08 €
Adjoints	44,00	1 771,23 €	18	31 882,14 €
			Total :	**36 310,22 €**

Répartition de l'enveloppe indemnitaire globale				
	Taux	Montant brut	Nb	Total mensuel
Maire	84,60	3 405,60 €	1	3 405,60 €
1ère Adjointe	33,00	1 328,42 €	1	1 328,42 €
Adjoints	26,65	1 072,80 €	17	18 237,60 €
Conseillers municipaux délégués	9,90	398,53 €	13	5 180,89 €
Conseillers municipaux	4,62	185,98 €	17	3 161,66 €
			Total :	**31 317,17 €**
			Consommation enveloppe :	**86,24 %**

Majoration de 15 % Ville chef-lieu de canton et DSU					
	Montant brut	Majoration de 15 % (sur taux effectif plafonné à la strate hors DSU)	Majoration DSU (sur taux adoptés)	Indemnités totales	Nouveaux taux
Maire	3 405,60 €	510,84 €	1 083,60 €	5 000,04 €	124,21
1ère Adjointe	1 328,42 €	199,26 €	664,21 €	2 191,90 €	54,45
Adjoints	1 072,80 €	160,92 €	536,40 €	1 770,13 €	43,97
Conseillers municipaux délégués	398,53 €	59,78 €		458,31 €	11,39
Conseillers municipaux	185,98 €			185,98 €	4,62
Montant total des indemnités attribuées :					**40 403,84 €**
Consommation budget maximale :					82,59 %

Ces indemnités de fonction subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires.

- de répartir l'enveloppe globale indemnitaire comme indiqué ci-dessus ;

- d'appliquer la majoration au titre de la perception de la DSU et au titre de chef-lieu de canton ;

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025 146 Tableau des emplois permanents Ville de Pessac – Modification – Approbation :

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il lui appartient donc d'adapter le nombre de postes nécessaires au fonctionnement des services, le cas échéant de faire évoluer les postes existants et de mettre à jour le tableau des emplois.

Les variations d'effectifs, découlant de l'évolution des besoins des services, rendent nécessaire la mise à jour du tableau des emplois, selon les modalités détaillées ci-dessous :

- les modifications de postes suivantes :

* au sein de la direction de l'Enfance, le poste d'agent polyvalent des écoles, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (5939), est transformé en ATSEM, et ouvert au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles compte tenu des missions attendues sur le poste.

* au sein de la direction de l'Enfance, le poste de responsable de site scolaire, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (5819), est transformé en catégorie C+,

et ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux compte tenu des missions attendues sur le poste.

* au sein de la direction de l'Enfance, le poste de responsable du restaurant administratif Roger Cohé, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (5789), est transformé en catégorie C+, et ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux compte tenu des missions attendues sur le poste.

* au sein de la direction des sports jeunesse et vie étudiante, le poste de responsable de site sportif, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (802), est transformé en catégorie C+, et ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux compte tenu des missions attendues sur le poste.

* au sein de la direction des sports, jeunesse et vie étudiante, le poste de chargé de travaux, conception et performance des infrastructures sportives, ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (12779), est également ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives compte tenu des missions attendues sur le poste qui relèvent à la fois de la filière technique, de la filière sportive et de la filière administrative.

* au sein de la direction de l'Enfance, le poste de Responsable du Secteur Accueil & administration Direction Enfance, ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (12807), est transformé en catégorie C, et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux compte tenu des missions attendues sur le poste.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le budget de la collectivité,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 14 octobre 2025,
Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Ville de Pessac,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs compte tenu de l'évolution des besoins des services,

- d'approuver la modification des postes présentés ci-dessus ;

- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville de Pessac ;

- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n° DEL2025_147 Convention Groupement de commandes Protection Sociale Complémentaire – Adhésion Ville de Pessac :</u>

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique, offre la possibilité aux acheteurs publics, d'avoir recours à des groupements de commandes.

Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats, en permettant des économies d'échelle, et à gagner en efficacité, en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes dédié à la protection sociale complémentaire des agents (convention de participation pour le risque « prévoyance » des agents et marché d'AMO pour le pilotage et le suivi de la convention), permettrait une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre collectivité, que pour ceux des membres du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal conformément à l'article L2113 de l'ordonnance, l'adhésion à un groupement de commandes dédié à la protection sociale complémentaire dont les membres sont :

- Ville de Pessac,
- CCAS de Pessac

Ce groupement à durée indéterminée, a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés et/ou accords-cadres, marchés subséquents et conventions ; il pourra entraîner la conclusion de plusieurs marchés.

À cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée, par tous les membres.

Cette convention identifie la Ville de Pessac, comme le coordonnateur de ce groupement.
La commission d'appel d'offres sera donc celle de la Ville de Pessac.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive, jointe au présent rapport.

Cette convention sera soumise dans les mêmes termes, à l'approbation des différents conseils municipaux/d'administration de chacun de ses membres.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande Publique, notamment son article L.2113-6 et suivants,

Considérant que la Ville de Pessac doit renouveler son marché en matière de protection sociale complémentaire,

Considérant qu'un marché commun entre la Ville et le CCAS de Pessac permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Pessac ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dédié à la protection sociale complémentaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et avenants passés dans le cadre de ce groupement de commandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_149 Prestations de formation des agents de la Ville – Attribution marchés – Autorisation :

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, une consultation a été lancée le 24 juillet 2025.

Cette consultation a pour objet la formation des agents de la ville.

La forme des marchés est un accord-cadre mono-attributaire avec maximum à bons de commande décomposé en 19 lots désignés ci-après :

Lots	Désignation	Maximum HT pour la période initiale
1	Manipulations extincteurs	4 000,00 €
2	Évacuation des locaux	3 500,00 €
3	Sauveteur secouriste du travail	3 000,00 €
4	Recyclage Sauveteur Secouriste du travail	2 000,00 €
5	Accompagnement individuel sur les outils bureautiques	6 000,00 €
6	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 A avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux	7 000,00 €
7	Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 A avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux	5 000,00 €
8	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 F avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux	7 000,00 €
9	Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 F avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux	5 000,00 €
10	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 A et B avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux	7 000,00 €
11	Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 A et B avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux	5 000,00 €
12	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 catégorie 4 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux.	7 000,00 €
13	Recyclage certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 catégorie 4 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux.	5 000,00 €
14	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R490 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux.	7 000,00 €
15	Recyclage certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R490 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux	5 000,00 €
16	Habilitation électrique H0 B0	4 000,00 €
17	Recyclage habilitation électrique H0 B0	4 000,00 €
18	Habilitation électrique BS BE	4 000,00 €
19	Recyclage habilitation électrique BS BE	4 000,00 €

Les marchés sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de la notification et reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale des marchés, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

La commission d'appel d'offres en sa séance du 14 octobre 2025 a procédé au jugement des offres et au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 octobre 2025,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires suivants :
lot n° 1 (Manipulations extincteurs) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois, 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC
lot n° 2 (Évacuation des locaux) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois, 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC
lot n° 3 (Sauveteur secouriste du travail) : CDM FORMATION 48 le champ des vignes, 44170 VAY
lot n° 4 (Recyclage Sauveteur Secouriste du travail) : CDM FORMATION 48 le champ des vignes, 44170 VAY
lot n° 5 (Accompagnement individuel sur les outils bureautiques) : CD+FORMATION 8 rue du pin vert, 33600 PESSAC
lot n° 6 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 A avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MÉRIGNAC
lot n° 7 (Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 A avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : AFTRAL allée de Gascogne, 33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
lot n° 8 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 F avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MÉRIGNAC
lot n° 9 (Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 F avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : AFTRAL allée de Gascogne, 33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
lot n° 10 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 A et B avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : KILOUTOU, Service Formation Clients, 5-7 rue des Alouettes, 94 320 THIAIS
lot n° 11 (Recyclage au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 A et B avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : KILOUTOU, Service Formation Clients, 5-7 rue des Alouettes, 94 320 THIAIS
lot n° 12 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 catégorie 4 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MÉRIGNAC
lot n° 13 (Recyclage certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 catégorie 4 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MÉRIGNAC
lot n° 14 (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R490 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : ECF CESR FP, 1 rue Thierry Sabine, 33700 MÉRIGNAC

lot n° 15 (Recyclage certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R490 avec autorisation d'intervenir à proximité des réseaux) : AFTRAL allée de Gascogne, 33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
lot n° 16 (Habilitation électrique H0 B0) : CENTRE DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE SÉCURITÉ- C R E F O P S SUD OUEST, 151 quai de la Souys, 33270 FLOIRAC
lot n° 17 (Recyclage habilitation électrique H0 B0) : CENTRE DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE SÉCURITÉ- C R E F O P S SUD OUEST, 151 quai de la Souys, 33270 FLOIRAC
lot n° 18 (Habilitation électrique BS BE) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois, 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC
lot n° 19 (Recyclage habilitation électrique BS BE) : BR. FORMATION CONSEIL 75 rue du pas du bois, 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_150 Marché de services d'assurance de prestations statutaires – Avenant n° 2 :

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance des prestations statutaires avec le groupement ASTER (Paris), SEYNA SA (Neuilly-sur-Seine), FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS (Lisbonne, Portugal).

Ce marché a été conclu pour une durée de 24 mois à compter du 1er janvier 2024 et reconductible 2 fois pour 12 mois. Il expire le 31 décembre 2027.
Une modification s'avère nécessaire concernant le taux de cotisation initial pour la partie incapacité du contrat.

En effet, le groupement d'assureurs, confronté à un déséquilibre économique du contrat entre les sinistres déclarés par la Ville et la prime, a laissé le choix à la Ville soit de résilier le contrat soit de modifier, à partir du 1er janvier 2026, le taux de cotisation de la partie « incapacité » pour le porter à 1,99 % de la masse salariale au lieu de 1,53 %.
Le nouveau taux global de cotisation « incapacité et décès » appliqué à partir du 1er janvier 2026 serait ainsi de 2,22 % au lieu de 1,76 %.

La prime correspondante, tenant compte de la masse salariale déclarée à l'acte d'engagement (13 987 181 €), s'établit à hauteur de 310 515,41 € au lieu de 246 174,38 € dans le contrat initial.

L'incidence financière est calculée comme suit sur la durée de 4 ans après application du taux global sur la base la masse salariale déclarée à l'acte d'engagement :

montant prévisionnel initial : 984 697,52 € TTC
montant prévisionnel suite à l'avenant n° 2 : 1 113 379,58 € TTC
correspondant à une augmentation de + 128 682,06 €
soit une incidence financière de + 13,07 %

Cette modification prise en application de l'article R.2194-1 du Code de la commande publique aura pour effet de lever la résiliation à titre conservatoire signifiée par l'assureur par courrier recommandé avec accusé de réception le 30 juin 2025.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Assurances,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 14 octobre 2025,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché 2023 – PES071 ci-joint avec le mandataire du groupement ASTER (75009 PARIS) ;

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_155 Opéra National de Bordeaux – Convention de partenariat - Approbation :

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville de Pessac poursuit et renforce son engagement en faveur de l'accès à la culture pour tous et du développement de l'offre culturelle locale. Après une première collaboration engagée lors de la saison précédente, la Ville souhaite renouveler son partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux pour la saison culturelle 2025-2026.

Ce partenariat, inscrit dans la continuité des actions déjà mises en œuvre, repose sur une volonté commune de structurer une collaboration durable autour d'un programme ambitieux, répondant aux enjeux de diffusion culturelle, d'éducation artistique et d'inclusion sociale.
L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous les publics, en proposant des initiatives variées et adaptées. À travers ces actions, la Ville de Pessac confirme son souhait de sensibiliser ses habitants à l'art lyrique et symphonique, tout en affirmant son rôle de premier plan dans la valorisation des arts et du patrimoine culturel.

Dans ce cadre, plusieurs activités seront organisées afin de favoriser l'éveil artistique et l'accès à la culture :

- une conférence au Pôle culturel de Camponac/à l'Auditorium de la médiathèque Jacques Ellul le 21 avril 2026 à 18h, autour de Norma de Bellini ;

- un atelier de découverte du métier de chef de chœur et de gestion du stress, animé par le chef de chœur de l'Opéra, le 22 avril 2026 à 18h au Studio musical de l'ONB (dans la limite de 45 personnes), permettant également d'explorer l'œuvre *Norma* de Bellini ;

En continuité, le dispositif des Billets Solidaires, déjà expérimenté l'année passée, sera reconduit. Il permettra à des personnes en situation de précarité ou éloignées de l'offre culturelle d'assister gratuitement à des spectacles. Cette action, menée en partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux, constitue un outil essentiel d'inclusion sociale et d'affirmation de la culture comme droit fondamental et vecteur d'intégration.
La Ville de Pessac apportera son soutien à ce dispositif par une subvention de 460 €, équivalant à 4 places d'opéra.
Le programme Bordeaux Live Opera, initié également lors de la saison précédente, est poursuivi. Il consiste à retransmettre en direct des concerts symphoniques dans des lieux accessibles de Pessac, qu'il s'agisse d'équipements municipaux ou d'espaces en plein air. Ce dispositif contribue à toucher de nouveaux publics, à réduire les barrières géographiques et sociales, et à renforcer le rayonnement culturel de la ville.

Ce partenariat protéiforme repose sur une collaboration étroite entre la Ville et l'Opéra National de Bordeaux, chacun apportant son expertise et ses compétences spécifiques. La Ville de Pessac assurera la promotion des événements, la logistique locale et l'accompagnement des publics ciblés, tandis que l'Opéra National de Bordeaux garantira la qualité artistique et technique des propositions.

L'Opéra s'engage également à maintenir un dialogue constant avec la Ville afin d'adapter les actions aux besoins spécifiques du territoire.

La présente convention a donc pour objet de formaliser la reconduction de ce partenariat entre la Ville de Pessac et l'Opéra National de Bordeaux, dans une volonté partagée d'accessibilité, de continuité et de découverte artistique pour la saison culturelle 2025/2026.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le partenariat établi entre la Ville de Pessac et l'Opéra National de Bordeaux pour la saison culturelle 2025-2026, visant à promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics et à renforcer l'inclusion sociale à travers diverses actions culturelles,

Considérant l'importance du dispositif de Billets Solidaires, qui permet à des personnes en situation de précarité ou éloignées de l'offre culturelle d'assister gratuitement à des spectacles lyriques et symphoniques, affirmant ainsi la culture comme un droit fondamental et un levier d'intégration sociale,
Considérant la volonté de la Ville de Pessac de soutenir ce dispositif en y contribuant financièrement afin d'en garantir la pérennité et l'accessibilité,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux ainsi que l'attribution d'une subvention de 460 € en soutien au dispositif des Billets Solidaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

- de dire que les crédits relatifs à ces opérations seront inscrits au budget de la Ville sur les chapitres 11, 12, 65

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_142 Budget participatif#5_2025 – Résultats du choix citoyen - Inscription des projets :

Madame DAUNY déclare : *« M. le Maire, chers collègues. Vous vous souvenez sans doute que par délibération, en date du 11 décembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé la création d'un budget participatif, ayant pour but de renforcer et de valoriser la participation des citoyens de la Ville de Pessac.*
Cette démarche a été construite comme un outil complémentaire, et constitutif de la démocratie locale, qui était déjà très vivante dans les quartiers et les secteurs de Pessac, notamment grâce à la création des Mairies de proximité, des syndicats et comités de quartier, animation des Conseils citoyens, etc., et l'installation du CESEL. Le budget participatif répond à plusieurs enjeux. La mobilisation de publics qui sont quelquefois un peu absents des instances de concertation, ou du moins un peu éloignés. Le développement d'une citoyenneté active, l'essor de la codécision avec les habitants sur les aspects très concrets de la vie

quotidienne. L'affirmation du lien de proximité en rapprochant les Pessacais, les élus et les services concernés. Les objectifs du budget participatif n'ont pas changé : proposer des investissements destinés à améliorer le cadre de vie des secteurs ou de la Ville globalement, en plaçant les habitants en tant que coproducteurs de la décision publique et en leur permettant de faire des propositions sur ce qu'ils souhaitent voir réalisé par les services. Autre objectif, amener nos concitoyens à prendre en compte l'intérêt général et les contraintes financières de la collectivité, également faire bénéficier la Ville et ses services de l'expertise d'usage des habitants d'un territoire ou de l'ensemble de la Ville, expertise d'usage qu'ils pratiquent au quotidien. Ce dernier budget participatif pour lequel je vous demanderai de bien vouloir approuver les candidats, du moins ceux qui ont été élus, a permis l'expression et le dépôt de 66 idées sur la plateforme dédiée jeparticipe.pessac.fr. Après vérification du comité de recevabilité au regard des critères retenus, une liste de 22 projets, dont deux ont été fusionnés, a été publiée et soumise au vote. Aujourd'hui, lors de ce conseil, nous allons vous présenter les projets qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages. Selon la nature des projets, le calendrier de réalisation s'étendra sur une période de 12 à 18 mois. Cette année, la variante se situait au niveau de la sectorisation du budget global, qui était, je vous le rappelle, de 400 000 euros, et sectorisation, donc, ces 400 000 euros étant partagés entre quatre secteurs, 100 000 euros par secteur. Ceci donc était une nouveauté et qui prenait en compte les observations que nous avions entendues à la fois de la part de vous, les élus, mais également de la part des habitants et des comités de quartier.

Je vais vous présenter un PowerPoint qui va détailler succinctement les différents projets. Les projets seront présentés selon les secteurs.

En secteur 1, nous avons deux projets lauréats, le projet sport et inclusion « Bougeons ensemble », pour un budget estimé avec les services de la Ville et de Bordeaux Métropole à 35 000 euros. La description est : « Imaginer un espace sportif où tout le monde peut s'entraîner ensemble, peu importe sa mobilité. Un lieu où les fauteuils roulants et chaussures baskets cohabitent harmonieusement, où chacun peut transpirer sans se poser de questions. Ce projet vise à créer un espace sportif inclusif avec des agrès de musculation adaptés aussi bien aux personnes en fauteuil roulant qu'aux personnes valides. Il aura lieu au parc Razon.

Le deuxième projet qui a été approuvé par vote par nos concitoyens est « La découverte du potager », pour un budget estimé de 30 000 euros. L'objet est de faire créer et découvrir les plantes, les fruits, les légumes, les fleurs en partageant nos récoltes urbaines avec la participation des écoles et maisons de retraite. Alors dans le secteur 1, il faudra définir le lieu exactement avec les services où cette implantation sera la plus judicieuse.

Sur le secteur 2, nous avons trois projets lauréats. Un projet, une pause verte et conviviale au parc Fontaudin, à hauteur de 15 000 euros, qui consistera à aménager un espace convivial et verdoyant, avec des bancs confortables, des bacs à fleurs colorés, des tables de pique-nique et des distributeurs de sacs à crottes. Le lieu sera le parc Fontaudin. Alors quand je lis ça, effectivement ça reprend l'intitulé et le descriptif des projets déposés par les porteurs.

Un deuxième projet lauréat « Des jeux à Camponac », à hauteur de 50 000 euros. La personne dit : « J'aimerais que la Ville installe des jeux avec des toboggans, un tourniquet, un jeu puissance 4, une Tyrolienne et une marelle au sol, au parc Camponac ».

Le troisième projet du secteur 2 est la pause verte ludique et conviviale au parc Brivazac-Candau. Le parc Brivazac-Candau a été dénommé ainsi par le comité de quartier Brivazac-Candau sur un espace qu'il souhaite investir. Il souhaite que la Ville réalise un certain nombre d'implantations.

Le projet consiste à aménager une aire de jeux pour les enfants, un espace de détente avec table de ping-pong extérieure, en remplacement de celle du quartier qui est vétuste, et des tables de pique-nique pour des repas au sein d'un parc arboré vacant, peu utilisé, non mis en valeur. Ce sera donc le parc Brivazac-Candau selon la terminologie déterminée par le comité de quartier.

Pour le secteur 3, nous avons donc le premier projet, « aider les écureuils à traverser les routes », c'est-à-dire création d'un écuroduc à Pessac. Chaque année, un grand nombre d'écureuils se fait écraser sur les routes. Les voiries fragmentent les habitats naturels des écureuils, ce qui les forcent à devoir prendre de grands risques pour traverser. À certains

endroits, la végétation est assez fournie pour que les écureuils puissent traverser sur les routes en sautant de branche en branche. Malheureusement, à d'autres endroits trop nombreux, ce n'est pas possible. Il s'agirait d'ailleurs du premier écuroduc de Gironde. Qu'est-ce qu'un écuroduc ? C'est un câble élastique qui relie deux arbres situés de part et d'autre d'une route et qui permet de restaurer une continuité écologique. Ce câble permettra donc aux écureuils de traverser la route en toute sécurité. Le lieu sera à définir avec les services et les associations compétents dans le domaine. L'objectif est donc de diminuer la mortalité sur les routes des écureuils roux.

Deuxième projet pour le secteur 3 : jeux pour enfants au parc Cazalet. Le parc Cazalet est équipé de jeux pour enfants destinés aux tout-petits, moins de deux ans. Peu de jeux sont destinés aux plus grands. L'idée serait d'avoir une structure pour tous les enfants sur le modèle de ce qui existe au parc Razon, des structures permettant à des enfants un peu plus grands d'y trouver leur compte également.

Le troisième projet du secteur 3 : aménagement des abords de la salle municipale Charles Dullin. Le projet est proposé par des associations qui œuvrent là-bas et qui déplorent qu'il n'y ait pas d'abri à vélo digne de ce nom, et qui souhaite donc le remplacement de l'abri à vélo délabré, l'installation d'une bande de dépannage vélo devant la salle municipale, devant ou sur le côté, place Charles Dullin. L'objectif est de favoriser la venue des participants à vélo et de permettre un échange de compétences.

Pour le secteur 4, nous avons trois projets. L'accompagnement à la pratique sportive intergénérationnelle : c'est le quartier de Toctoucau qui fait la demande. C'est le comité de quartier, qui a été doté il y a trois ans d'une structure de jeux pour tous les petits et les enfants sur la plaine des Arrestieux. La population multigénérationnelle est encore à la recherche d'un lieu de pratique sportive où chacun pourrait développer son bien-être physique et moral. Les modules souhaités seraient intégrés autour de l'espace enfants le long du parcours. Une attention particulière sera apportée sur la robustesse et le faible entretien de ces modules. Ils imaginent des modules de fitness et work-out, des barres de traction par exemple, un panier de basket, des agrès, poids du corps, une table de ping-pong, etc. Le but est de compléter l'infrastructure existante en élargissant les activités et de créer ainsi un lieu de change et de partage.

Deuxième projet : installation de nichoirs pour hirondelles. Il y a deux ans, nous avons eu des nichoirs pour les chauves-souris. Je n'ai pas dit les coûts. Je les redirai. Pour le nichoir pour hirondelles, 10 000 euros. Depuis quelques années, les hirondelles de fenêtre et hirondelles rustiques sont très menacées. L'association Écosite du Bourgailh propose aux Pessacais de faire installer des nichoirs à hirondelles à Pessac, sur les bâtiments publics, avec des matériaux qui se rapprochent le plus possible de ceux avec quoi elles construisent leur nid : l'argile, la terre, le plâtre. Ce sera installé sur l'ensemble des zones les plus favorables aux hirondelles, c'est-à-dire sur l'ensemble de Pessac. L'objectif est de conserver et préserver ces espèces, aider les hirondelles à nicher et sensibiliser à la fragilité et au rôle des espèces.

Le troisième projet du secteur 4 porte sur des aménagements au bassin de Cap de Bos. Le bassin étant de plus en plus fréquenté par les enfants et leurs parents, les personnes âgées et les sportifs, il nécessite un complément d'aménagement pour répondre à leurs demandes. Le syndicat de quartier Cap de Bos souhaite la mise en place de jeux d'extérieur type dôme d'escalade, tyrolienne, table de ping-pong pour la tranche 5-10 ans, ainsi que des jeux complémentaires pour les plus petits.

Pour les adultes, ils souhaiteraient un espace pique-nique avec des tables, des bancs, un barbecue en dur et sécurisé à partager. L'objectif est le remplacement des installations actuelles qui sont usées et dangereuses, de compléter les jeux existants pour les tout-petits et d'aménager un espace pique-nique pour tous.

Ce budget participatif, 66 idées déposées, 22 idées éligibles, dont une qui a été regroupée, 11 projets sans lauréat, avec une enveloppe de 400 000 euros, des réunions de 2 heures avec le comité de recevabilité pour une pré instruction, un mois d'instruction avec les services de la Ville, des stands de 2 heures de mobilisation citoyenne pour aider les citoyens à construire leur projet, et après à développer aussi leur mode de communication, des rencontres et 682 votes électroniques réalisés sur la plateforme jeparticipe.pessac.fr

émanant de 367 votants et 472 votes papiers émanant de 99 votants. Sur la délibération, il y a une petite coquille par rapport aux effectifs. Au total, donc ça nous fait 1 154 exprimés et 466 votants.
Pour reprendre la délibération, au niveau du secteur 1, vous avez vu que l'enveloppe totale n'avait pas été utilisée. On avait donc un reliquat de 35 000 euros. Secteur 2, on a un reliquat de 15 000 euros. Secteur 3, tout a été consommé. Secteur 4, on a un reliquat de 20 000 euros, ce qui nous fait au total 70 000 euros. Avec le comité de recevabilité, il a été envisagé plusieurs solutions. Que faisons-nous de ces 70 000 euros ? Le comité de recevabilité a décidé à l'unanimité que ce montant serait réaffecté au projet arrivé en tête des suffrages globaux au niveau de la commune, c'est-à-dire que c'est le projet aménagement au bassin de Cap-de-Bos qui l'a emporté, puisque le projet du bassin était de 70 000 euros et que nous arrivions donc à épuiser notre enveloppe de 400 000 euros.
Pour tous les projets, secteur 1, sport et inclusion, 35 000 euros, découvertes du potager, 30 000 euros, découvert du potager 30 000 euros. Secteur 2, une pause verte et conviviale au parc Fontaudin 15 000 euros, des jeux à Camponac 50 000 euros, la pause verte ludique et conviviale au parc Brivazac-Candau 20 000 euros, le secteur 3, l'écuroduc, 10 000 euros, les jeux pour enfants à Cazalet, 70 000 euros, l'aménagement des abords de la salle municipale Charles Dullin, 20 000 euros. Pour le secteur 4, l'accompagnement à la pratique sportive intergénérationnelle, 70 000 euros, l'installation des nichoirs pour hirondelles, 10 000 euros, et l'aménagement au bassin de Cap de Bos, 70 000 euros. Donc nous avons effectivement maintenant épuisé notre enveloppe de 400 000 euros pour ce budget participatif. Après développement de tout ce qui a été présenté, je vous demanderai d'autoriser M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets de ce budget participatif pour un montant de 400 000 euros et de déclarer que les crédits nécessaires pour la réalisation des équipements seront prévus au budget. En annexe, vous aviez aussi tous les projets qui ont été déposés avec leur montant, le nombre de votes et les projets qui recevaient le plus de votes et qui donc vous ont été exposés ce soir. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui indique : *« M. le Maire, chères et chers collègues. Nous tenons d'abord à remercier les Pessacaises et les Pessacais qui se sont mobilisés pour cette cinquième édition du budget participatif, ainsi que les services municipaux et l'ensemble des membres du comité. En tant que membre du comité de recevabilité, je confirme que le processus a été conduit avec sérieux et impartialité. Les arbitrages techniques, dont les décisions de report ont été prises par le comité conformément au cadre établi. S'agissant de la pédagogie sur la sélection des lauréats, beaucoup de porteurs vont se demander pourquoi leur projet, pourtant bien classé, n'a pas été retenu. Il nous paraît utile d'expliquer publiquement une règle simple. Les projets sont pris dans l'ordre des voix, jusqu'à épuisement des enveloppes sectorielles, sans fractionner le budget de chaque projet. La diffusion d'une courte note ou d'un visuel récapitulatif améliorerait la compréhension et éviterait des déceptions inutiles. Pour le calendrier de réalisation et le suivi, nous proposons de réaffirmer l'échéance budgétaire ainsi qu'un horizon de mise en œuvre compris entre 12 et 18 mois pour les lauréats, assorti d'un point d'étape à mi-parcours.*
À cette occasion, un mini tableau de bord pourrait présenter l'état d'avancement, les marchés engagés et la date estimée de mise en service. C'est cette transparence et cette prévisibilité que nos habitantes et nos habitants attendent. Enfin, concernant la clarté documentaire, nous vous suggérons de corriger la petite coquille relevée dans le règlement que nous avons voté au conseil municipal de décembre 2024, où dans l'article 10, une étape mentionne encore juillet 2024 au lieu de juillet 2025. Certes, c'est un détail, vous me direz, mais il compte pour la traçabilité et la lisibilité de nos documents, sachant que dans la délibération, il est bien noté la bonne date, soit celle de juillet 2025. En conclusion, le groupe Réinventons Pessac Ensemble soutiendra l'adoption des projets lauréats. Nous souhaitons rappeler qu'au précédent budget participatif, il avait été proposé de supprimer les thématiques imposées afin de laisser aux citoyennes et aux citoyens toute latitude pour nous apporter des projets

véritablement innovants. Nous vous invitons fortement à reprendre cette piste pour la prochaine édition. Plus d'ouverture, c'est plus de créativité et donc plus d'impacts concrets dans nos quartiers. Nous vous remercions. »

Monsieur Le Maire répond : *« Nous tâcherons de suivre votre demande. Vous enjambez les élections avec un certain plaisir pour ce qui nous concerne. Merci beaucoup Mme BRIDIER. Nous partageons le même optimisme. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur CHAVAROT** qui déclare : *« M. le Maire. Cette délibération concerne le dernier budget participatif de la mandature. Pour nous, c'est l'occasion de donner une information aux Pessacais, en tirant un petit bilan. Pour cela, des chiffres suffisent. On souhaiterait avoir simplement le taux de réalisation, et ça rejoint d'ailleurs une partie de l'intervention de Mme BRIDIER, le taux de réalisation des projets retenus en pourcentage des enveloppes théoriques allouées tout au long de ces sept dernières années, et le nombre global de votes enregistrés année après année, qui nous semble particulièrement faible puisqu'on est à 466 votes cette année, vu la taille de la Ville. À ces éléments simples, on pourrait y associer éventuellement les coûts de communication de ces actions, et à défaut de pouvoir nous les donner aujourd'hui, puisque je ne fais qu'émettre la demande, celle-là pourrait faire l'objet d'une communication lors du prochain conseil municipal, par exemple. Nous vous en remercions par avance. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : *« M. le Maire, chères et chers collègues. Le budget participatif de Pessac a beaucoup évolué depuis 2020, comme vous l'avez rappelé Mme DAUNY, notamment en prenant en compte les critiques positives ou négatives faites en différents endroits, et notamment dans cette assemblée. On peut reconnaître que nous avons désormais un dispositif plus clair, plus équilibré, avec 100 000 euros par secteur et un vote à la fois papier et électronique pour permettre à tous de participer et qu'il n'y ait pas notamment de problématiques liées à l'accès à l'informatique ou à la difficulté de se servir d'un ordinateur. Ce sont de vraies avancées que je tiens à saluer. Je veux aussi remercier les agents de la Ville qui font un travail remarquable à chaque édition, que ce soit dans l'accompagnement, dans leur présence au comité de recevabilité ou dans les différents stands, etc., tout au long de l'année, et ensuite pour la réalisation des projets au-delà de leur évaluation. Remercier les citoyens du comité de recevabilité qui ont été impliqués, rigoureux et soucieux du bon fonctionnement démocratique, notamment au moment du dépouillement, quand il y a eu des petites questions. Ils étaient vigilants et attentifs. Merci également aux citoyens qui se sont investis en déposant des idées et en votant pour les projets proposés. Néanmoins, nous devons aussi être lucides. Le budget participatif, c'est 400 000 euros d'argent public. Ce n'est pas une paille. À ce niveau d'engagement financier, la sécurité du vote est indispensable. Je le répète à chaque édition depuis maintenant quatre ans. Le vote papier reste fragile. On peut encore voter dans plusieurs lieux sans véritable contrôle. Il n'y a pas de registre centralisé. Le vote électronique n'est pas totalement garanti également en termes de sécurisation puisqu'on peut voter avec plusieurs adresses mail. D'autres villes ont déjà trouvé des solutions simples. À Montreuil et Grenoble, les bulletins sont numérotés. À Paris le vote en ligne est sécurisé via France Connect. On a tous accès à France Connect puisqu'on en a besoin pour les démarches administratives. Ce n'est pas une question de défiance, c'est une question de crédibilité démocratique.*
Deuxième enjeu, la participation. Les chiffres progressent, mais on voit que beaucoup d'habitants ne se sentent pas encore concernés avec 466 votants au total, 367 vous l'avez rappelé de façon électronique et 99 en papier, ce qui est vraiment très très peu pour une Ville de près de 60 000 habitants. Je rappelle qu'il n'y a que 367 et 99 votants, parce qu'après derrière il y a le nombre de votes qu'on pouvait tous faire puisqu'on pouvait voter pour plusieurs projets, à bien distinguer. Il faudrait qu'on arrive à changer cela. Il y a peut-être déjà les problèmes d'ergonomie de la plateforme, puisqu'on l'a vu nous-mêmes, on a vu qu'il y avait des abandons en cours de procédure, des votes non finalisés qui ont d'ailleurs posé

question. Là encore, je remercie les agents de la Ville en charge du projet qui ont fait des demandes auprès du prestataire pour répondre à nos questions pendant le moment de dépouillement. Mais, on pourrait aussi peut-être faire des microprojets de quartier, donc avoir des budgets moins élevés, des petits budgets. En plus des sept stands qui ont été faits à travers la Ville, nous pourrions peut-être avoir des ambassadeurs citoyens ou encore engager les écoles et les établissements scolaires avec des lieux de vote à ces endroits-là. Le budget participatif est une belle idée. Il commence à trouver sa place, on le voit, avec un peu plus de projets cette année, grâce notamment au fait de l'abandon des thématiques, et c'est aussi, comme l'a dit Sylvie BRIDIER, une très bonne chose, mais pour qu'il devienne un vrai levier de démocratie locale, il faut le rendre à la fois sûr et vivant. Sécuriser le vote pour garantir la confiance et faire participer davantage pour renforcer la citoyenneté. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame DAUNY** qui précise : *« M. le Maire. Alors, je reprends en essayant de ne rien oublier. Mme BRIDIER, la diffusion d'une courte note pour essayer d'expliquer à nos concitoyens qui n'ont pas été retenus le pourquoi du comment, on le fait à chaque fois. On le fera sur le plan global. On s'est aperçu que beaucoup de projets étaient des projets non pas d'investissement, mais de fonctionnement, ce qui pour l'instant ne peut pas rentrer dans le cadre de notre règlement intérieur de notre budget participatif. Alors peut-être aussi, faudra-t-il pour alimenter, peut-être aussi ce que disait Mme CHAINEAUD, dans la réflexion qu'on doit avoir, ouvrir et trouver aussi d'autres approches de notre budget participatif. Actuellement, on n'a pas été fermé aux propositions qui ont été faites. La preuve, c'est qu'on a évolué aussi encore sur le budget participatif et peut-être faudra-t-il encore continuer à évoluer. En écartant systématiquement les projets de fonctionnement, et bien effectivement, il y a des choses peut-être qui auraient pu passer et qui auraient été plus plébiscitées par l'ensemble de nos concitoyens. C'est à voir, c'est à réfléchir. Le calendrier de réalisation est effectivement de 12 mois à 18 mois. Vous demandez un mini tableau de bord, pour les élus, je présume, pour l'ensemble de la population ? Mais si c'est pour les élus, c'est effectivement accessible à toute la population. Ce mini tableau de bord, on fait toujours un point à mi-parcours, et le tableau de bord n'est pas toujours évident à faire, parce que selon les projets, il n'intéresse pas les mêmes services de Pessac ou de Bordeaux Métropole et donc c'est toujours à géométrie très variable, mais je pense qu'on doit pouvoir accéder à votre demande. Pour la coquille, on verra. Vous avez souligné qu'effectivement il n'y avait pas eu de thème, ça a été repris. Nous avons entendu ce que vous proposiez, vous, également les citoyens, les comités de quartier, par rapport à ces budgets participatifs. M. CHAVAROT, vous parlez de taux de réalisation des différents projets. Ce que je peux vous dire, je n'ai pas fait en taux, j'ai repris sur les deux précédents budgets participatifs de ce mandat. Le premier budget participatif 2022-2023, il y avait huit projets qui avaient été élus. Sept ont été mis en œuvre. Lors d'un précédent conseil municipal, j'avais expliqué pourquoi le huitième ne l'avait pas été. C'était effectivement la sauvegarde des haies de la Cité des Castors, pour des raisons techniques, qui appartenaient au service Bordeaux Métropole, toute la voirie liée aux canalisations qui étaient à refaire sur l'ensemble des Castors. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« C'était en attendant les travaux, parce qu'il y a des travaux importants qui doivent intervenir sur la Cité des Castors. »*

Madame DAUNY poursuit : *« On n'allait pas planter des haies pour que quelques mois, même si ce sont de longs mois, après elles aient à être retirées, arrachées et perdues. Sur ce premier budget participatif, un projet n'a pas été mis en œuvre, les sept autres ont été mis en œuvre. Sur le budget participatif 2024-2025, neuf projets ont été mis en œuvre, ou sont en cours. Alors sont en cours le standhistade des grands, c'est-à-dire ce projet très particulier, très atypique qui a mis beaucoup, beaucoup de temps à sortir, non seulement de terre, mais aussi des papiers, des projets, des validations, etc. Il va être mis en œuvre au mois de janvier ou février prochain. Un autre est en train de se faire, normalement en*

décembre il devrait être opérationnel, c'est le Jardin de lecture et l'espace de détente à Camponac. Pour les neuf projets du budget participatif précédent, les neuf vont être mis en œuvre, le standhistade est un petit peu plus long que prévu, mais c'était un projet tellement atypique qu'on n'a pas pu le faire dans le délai imparti. Alors, M. CHAVAROT, vous parlez effectivement des votes qui diminuent. Alors, Mme CHAINEAUD dit que non, qu'ils sont à peu près équivalents. Il faut bien se dire que déjà le budget participatif, quand vous interrogez les gens que vous rencontrez, tous ne connaissent pas encore le budget participatif, alors que c'est le cinquième qui a lieu à Pessac. C'est un peu dommage. On en parle beaucoup, on en parle dans les médias, on en parle dans le OP !, on en parle aussi partout où on est sur les marchés, sur la médiathèque, dans tous les espaces associatifs où on peut en parler. Donc, que faire d'autre ? C'est toujours très compliqué la communication. Quant à l'engouement du budget participatif, à mon avis, il ne décroît pas parce que nous avons cette année aussi beaucoup de projets et puis, comme ça a été dit aussi, comme nous avons élargi notre plateforme des possibles, c'est-à-dire que nous ne l'avons pas réduite simplement à Pessac plus vert, plus naturel, etc., nous avons tout permis, et effectivement cette année nous avons eu beaucoup de projets. Mme CHAINEAUD, vous parlez effectivement des 400 000 euros, ce qui n'est pas rien, c'est sûr, et qu'il faut une sécurité des votes. Alors vous êtes là chaque année, on en parle chaque année, on essaie de faire au mieux, on a une plateforme alors qui semblait pouvoir vraiment correspondre à nos attentes, à nos besoins. Alors, ce n'est pas qu'elle n'est pas facile d'accès ou qu'elle n'est pas ergonomique. On l'a vu au moment du dépouillement. On a aussi des gens qui ont commencé leur vote et qui ne l'ont pas terminé, pour des raisons. S'ils l'ont commencé, c'est qu'ils ont réussi à accéder à la plateforme. Ils n'ont pas terminé, on ne saura jamais pourquoi. Vous parlez de plateforme comme France Connect, là mon expérience personnelle me montre que ce n'est pas forcément l'idéal non plus. France Connect, je ne m'étendrai pas là-dessus, mais j'ai quelques difficultés également. Mais je ne suis pas non plus très très douée en informatique, je vous le concède, mais j'ai quand même accédé au budget participatif et j'ai pu voter. Les microprojets de quartier, je n'ai pas trop compris si vous pouviez les développer. Quant aux ambassadeurs citoyens nous en avons eu, nous en avons, nous avons fait, pour pouvoir aussi présenter le budget participatif dans les écoles, dans les collèges ou dans les lycées, faut-il encore que nous soyons autorisés à le faire. Nous avons essayé sur deux budgets participatifs, et ça n'a pas été concluant. Pourtant, je pensais pouvoir ouvrir quelques portes, mais finalement pas tant que ça. Et quant aux écoles, les écoles, c'est sur le temps scolaire, ou alors c'est sur le temps périscolaire, et là, on avait commencé à travailler avec le périscolaire. Mais tout ceci ne peut être qu'évolutif. C'est donc l'affaire aussi de tout un chacun de pouvoir présenter et proposer des évolutions qui permettraient une plus grande connaissance du budget participatif et une plus grande adhésion de nos concitoyens. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : *« Alors pour les établissements secondaires, lycées, collèges, peut-être recommencer à aller prêcher la bonne parole, notamment avec les élus dans les conseils d'administration, il y en a plusieurs dans cette salle. Dans les écoles, c'est aussi mettre en avant que c'est un moyen de mettre en action la citoyenneté, et ce que c'est que le vote, etc. puisqu'on pouvait voter à partir de 9 ans, de mémoire, ou 12 ans. Quant à France Connect, je ne sais pas, il y a 2 millions de personnes qui ont réussi à s'en servir, notamment pour la loi Duplomb à l'Assemblée nationale. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Avez-vous d'autres remarques ? La question de la faible participation, je veux juste en dire un mot, parce que c'est un sujet qui nous préoccupe. Les années passent et la participation stagne, voire même diminue. On ne peut pas considérer effectivement que les Pessacais se saisissent particulièrement de la question, en tout cas du choix, même si, et ça il faut le reconnaître, nous avons de plus en plus de projets qui sont déposés. C'est un motif de satisfaction, parce que ça veut dire qu'il y a des initiatives intéressantes, ainsi que Catherine DAUNY a pu nous en faire la lecture, à travers les projets lauréats. La question du nombre de votants est une question que nous partageons avec*

toutes les villes. La proportion de votants à Pessac, même si elle paraît effectivement faible, et elle est faible, est quand même très nettement supérieure à celle qui a été enregistrée pour la dernière édition du budget participatif de Bordeaux Métropole, où on est en proportion quasiment à la moitié de la proportion au regard du nombre d'habitants que nous enregistrons sur la Ville de Pessac. Je suis d'accord sur le fait qu'il faut sans doute renouveler le dispositif, pas simplement l'élargir en cherchant à convaincre des porteurs de projets de faire des propositions, puisque les propositions, encore une fois, sont en augmentation. Ce n'est pas tellement du côté de la proposition que nous avons une question, c'est plutôt du côté du vote, de l'adhésion des citoyens à travers le vote qui est exprimé. C'est, je pense, une réflexion qu'il conviendra de mener avec le prochain CESEL. On en a déjà parlé, on en parlera d'ailleurs à la prochaine séance avec les derniers projets de délibération de la mandature du CESEL actuel. Et la question de pouvoir doter le CESEL d'un budget spécifique qu'il pourrait mettre en œuvre avec les partenaires locaux qu'il solliciterait serait sans doute un moyen de peut-être plus guider la question, en tout cas c'est une suggestion que je fais, et de directement l'instruire avec les acteurs locaux, qu'ils soient d'ailleurs comités de quartier, associations ou particuliers qui se seraient déjà manifestés. Il faut pouvoir l'articuler avec le maintien de ce droit d'initiative qui appartient à l'ensemble des citoyens. C'est une réflexion. C'est une réflexion à mener pour que justement les projets ne soient pas en quelque sorte réservés à un certain nombre d'initiés et qu'il n'y ait pas le sentiment, en dépit de toutes les précautions que nous prenons, et Mme BRIDIER nous a donné acte de la rigueur du processus, que nous ne donnions pas l'impression qu'on réserve le budget participatif à quelques initiés. Ce serait effectivement aller à l'encontre du but poursuivi. En termes de taux de réalisation, je trouve que c'est très correct. C'est très bien. Comme l'a dit Catherine DAUNY, les obstacles qui peuvent surgir alors qu'on ne les a pas anticipés au moment de l'instruction sont les seuls obstacles qui aujourd'hui sont opposés à la mise en œuvre de certains projets. Il n'y a eu aucune retenue de la part de la municipalité par rapport à des projets qui auraient été lauréats des budgets participatifs précédents. Donc, renouveler ce modèle de budget participatif est sans doute une question que nous aurons à nous poser au début du mandat prochain et avant en tout cas le lancement de la sixième édition des budgets participatifs pessacais, qui, reconnaissons-le, et ne soyons pas simplement dans la déploration, reconnaissons que les projets sont vraiment intéressants, ils sont divers, et je trouve qu'ils sont assez représentatifs de la manière dont les Pessacais veulent s'approprier le cadre de vie et le mettre à la portée de tout le monde, que ce soit des projets inclusifs pour les personnes en situation de handicap, ou que ce soit des projets en faveur de la biodiversité, en faveur de la nature en ville, des animaux, et des petits animaux. On a souri tout à l'heure à l'énoncer du nom de l'écuroduc, mais au-delà du sourire que le nom peut dessiner sur nos lèvres, c'est une jolie action. C'est bien. Il faudrait qu'on puisse faire la même chose pour les hérissons, parce que les hérissons paient un tribut. Les hérissons ont vraiment la vie dure, et malheureusement, ils paient un très très lourd tribut à la route. Je pense que nous sommes tous extrêmement désolés de voir combien ils sont massacrés par centaines sur Pessac sans doute, et par dizaines ou centaines de milliers ailleurs dans le Département et dans notre pays. N'oublions pas que c'est une espèce protégée, une espèce en plus qui est menacée aujourd'hui. Sylvie VIEU, tu veux dire quelque chose à propos des hérissons. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « *C'est un sujet que nous portons au niveau de la condition animale. Nous travaillons ; pour les hérissons, à ouvrir des corridors dans les quartiers entre les différents jardins. Tout comme nous travaillons aussi en faveur des crapauds ou en tout cas des batraciens, parce que nous en avons neuf espèces au Bourgailh et sur Pessac. On les a dans un seau et on les fait traverser. Ça paraît un peu... Mais c'est très important en fait, ce sont des espèces qui sont essentielles pour la biodiversité. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Je crois qu'on parle de crapauduc, il me semble. Il n'y a pas de nom pour les hérissons. Passons. On ne va pas faire tout le budget participatif sur le sujet.*

Quoi qu'il en soit, ce sont de beaux projets, donc, disons-le et rappelons-le, ce sont de beaux projets qui ont séduit une majorité, en tout cas de ceux qui ont bien voulu voter. Et moi je suis très heureux et je tiens à joindre mes félicitations à toutes celles qui ont déjà été exprimées auprès des porteurs de projets. Il ne faut pas qu'ils se découragent. D'ailleurs la preuve, ils ont été plus nombreux qu'à aucune des éditions précédentes. La manière dont on a pu élargir ce droit d'initiative en matière de budget participatif témoigne de la vitalité en tout cas des Pessacais sur le sujet. Maintenant, il faut effectivement qu'il y ait un peu plus de votants, mais quoi qu'il en soit ces projets verront le jour, et c'est à notre grande satisfaction. Je pense que ce seront des sujets que nous aurons plaisir à voir inaugurés. Catherine DAUNY, tu voulais rajouter un dernier mot. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame DAUNY** qui indique : *« Je voulais remercier tout particulièrement Fatima CHEHROURI avec qui nous travaillons de concert et qui elle travaille même en dehors de moi d'ailleurs pour élaborer, pour conduire, pour suivre, pour dynamiser, pour animer toutes ces réunions, toutes ces manifestations. Un grand merci à elle parce que c'est un énorme travail qu'elle fait toujours avec beaucoup de compétences et beaucoup de sourire. Merci donc à Fatima CHEHROURI et à tous les services parce que dans les critères pour admettre les projets et les conduire jusqu'au vote, il y a donc la consultation des services de Pessac et de Bordeaux Métropole, services techniques qui eux nous aident, nous accompagnent pour savoir si tel projet est réalisable ou ne l'est pas. Donc merci, merci à beaucoup à tous. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Il y a une seule personne qui n'a pas encore été remerciée, mais c'est toi, Catherine DAUNY, élue au sujet, et tu le portes... Certains collègues s'y impliquent également, je les en remercie, mais c'est toi qui le portes à titre principal, donc sois-en remerciée. Je mets donc ce budget participatif et ses résultats au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Sylvie VIEU se déporte de ce vote. »*

Délibération votée DEL2025_142

Madame Catherine DAUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Budget Participatif pour renforcer et valoriser la participation des citoyens de la Ville de Pessac. Cette démarche a été construite comme un outil complémentaire de la démocratie locale, déjà très vivante dans les quatre secteurs de Pessac, grâce notamment à la création des Mairies de Proximité, aux Syndicats et Comités de quartiers, à la création et à l'animation des Conseils Citoyens dans les quartiers Politique de la Ville ou encore à l'installation du CESEL, instance représentative des forces vives de Pessac et outil d'aide à la décision disposant d'un droit d'initiative pour proposer au Conseil Municipal, l'examen de délibération citoyenne.

Le Budget Participatif permet quant à lui de répondre à plusieurs enjeux :

- mobilisation des publics peu présents dans les instances de concertation : jeunes, populations précarisées et isolées, jeunes actifs,

- développement d'une citoyenneté active,

- essor de la codécision avec les habitants sur des aspects très concrets de la vie quotidienne,

- affirmation du lien de proximité en rapprochant les Pessacais, les élus et les services municipaux afin de les faire travailler ensemble.

Les objectifs annoncés du Budget Participatif sont de :

- proposer des investissements destinés à améliorer le cadre de vie du secteur en plaçant les habitants en tant que coproducteurs de la décision publique, en leur permettant de faire des propositions sur ce qu'ils souhaitent voir réaliser par les services de la Ville,

- amener nos concitoyens à prendre en compte l'intérêt général et les contraintes financières de la collectivité,

- faire bénéficier la Ville et ses services de « l'expertise d'usage » des habitants d'un territoire qu'ils pratiquent au quotidien.

Par cette expertise et leur engagement souvent comme acteurs du quartier, ils sont légitimes pour donner leurs avis et faire des propositions d'aménagement ou proposer des solutions aux problèmes qu'ils font ressortir.

Conformément aux dispositions du règlement du Budget Participatif, la phase d'appel à projets (20 janvier/31 mars 2025) a permis l'expression et le dépôt de 66 idées sur la plateforme dédiée.

Après vérification de la recevabilité de chaque projet au regard des critères retenus (avril-mai 2025), une liste de 22 projets, dont 1 fusionné, a été publiée et soumise au vote des Pessacais (25 août – 06 octobre 2025).
Les projets ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages sont présentés en Conseil Municipal.
Les crédits nécessaires à la bonne réalisation de ces projets sont inscrits au budget d'investissement de la Ville de Pessac.
Selon la nature des projets, le calendrier de réalisation s'étendra sur une période de douze à dix-huit mois.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2017_322, portant création d'un Budget Participatif,

Considérant la participation des habitants et l'expression démocratique des choix en matière de projets à financer,
Considérant les enveloppes budgétaires allouées par secteur (100 000 €/secteur) soit 400 000 € au total et les résultats des votes,

- de **prendre acte** des résultats suivants :
À la clôture des votes du budget participatif#5 :

682 votes exprimés sur la plateforme numérique Jeparticipe.pessac.fr

99 votes papier

3 votes nuls

- **Secteur 1 :** l'enveloppe initiale (100 000 €) n'ayant pas été entièrement consommée, un **reliquat de 35 000 €** reste disponible ;
- **Secteur 2 :** un **reliquat de 15 000 €** ;
- **Secteur 3 :** enveloppe de 100 000 € totalement consommée ;
- **Secteur 4 :** un **reliquat de 20 000 €** ;

Ainsi, le **total des sommes restantes** s'élève à **70 000 €**.

Le comité de recevabilité réunis le 08/10/2025, après étude, décide à l'unanimité que ce montant sera réaffecté au projet arrivé en tête des suffrages à l'échelle de la commune – Aménagements au bassin de Cap de Bos – **138 votes** pour un montant de **70 000 €**

- d'approuver les **11** projets lauréats du Budget Participatif#5 suivants :

Secteur 1
Sport et inclusion : bougeons ensemble – **115 votes** pour un montant de **35 000 €**
La découverte du potager – **113 votes** pour un montant de **30 000 €**

Secteur 2
Une pause verte et conviviale au Parc Fontaudin – **83 votes** pour un montant de **15 000 €**
Des jeux à Camponac ! – **60 votes** pour un montant de **50 000 €**
Pause verte, ludique et conviviale au Parc Brivazac Candau – **57 votes** pour un montant de **20 000 €**

Secteur 3
Aidez les écureuils à traverser les routes : création d'un écuroduc à Pessac – **144 votes** pour un montant de **10 000 €**
Jeux pour enfant à Cazalet – **126 votes** pour un montant de **70 000 €**
Aménagement des abords de la salle municipale située place Charles Dullin – **79 votes** pour un montant de **20 000 €**

Secteur 4
Accompagnement à la pratique sportive intergénérationnelle – **151 votes** pour un montant de **70 000 €**
Installation de nichoirs pour les hirondelles dans la ville de Pessac – **150 votes** pour un montant de **10 000 €**
Aménagements au bassin de Cap de Bos – **138 votes** pour un montant de **70 000 €**
d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets relevant de l'édition « Budget Participatif #5 - 2025 » cités ci-dessus pour un montant global de 400 000 € ;

- de déclarer que les crédits nécessaires pour la réalisation des équipements seront prévus au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.
Ne prend pas part au vote : Sylvie VIEU

<u>aff n° DEL2025_143 : Délégations de Service Public – Rapports annuels des délégataires - Présentation</u>

Madame GRONDIN déclare : *« M. le Maire, chers collègues. En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, les titulaires des contrats de délégation de services publics conclus par la Commune ont transmis à la collectivité un compte rendu technique et financier de leur dernier exercice clôturé. Ces rapports concernent la société SODEXO pour la gestion de la restauration collective de la commune, exercice 2023-2024, la société GAIA Groupe Equalia pour la gestion du stade nautique de Pessac, pour l'exercice 2024, la SAS Centre équestre Pessac-Romainville pour la gestion du centre équestre de Romainville, exercice 2023-2024. Ces rapports annexés à la délibération ont été présentés lors de la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux réunie le 9 octobre dernier.*

Concernant la restauration collective, exercice 2023-2024, pour rappel, par délibération du 10 mai 2022, la Ville de Pessac a délégué à la société SODEXO la production et la livraison de repas aux restaurants scolaires et administratifs, accueil de loisirs mercredi et vacances, foyers restaurants et livraison à domicile pour les séniors pour une durée de quatre ans. Le contrat signé en 2022 comporte de nombreuses ambitions en termes de qualité dans l'assiette, d'approvisionnement en circuit court de produits issus de l'agriculture biologique. Il prévoit par exemple un objectif de 60 % de produits durables et de qualité, dont au moins 30 % de produits biologiques en années 1 et 2, pour atteindre 50 % de produits bio en année 4. Pour l'année 2 du contrat, les résultats sont les suivants : 61,96 % d'achats référencés EGalim, dont 35,64 % de produits bio. Les objectifs en termes d'achats EGalim et de produits biologiques sont dépassés. 61,28 % des achats bio sont issus de la Nouvelle-Aquitaine. 14,15 tonnes de biodéchets collectés contre 16,66 en 2022-2023, ce qui a permis la production de 4,25 tonnes de compost et la réalisation de 227 heures de travail pour un public en insertion via le prestataire des Détritivores. Dans le cadre de la délégation, SODEXO a produit et livré pour l'exercice 2023-2024 738 078 repas, soit une légère hausse en dépit de la baisse des effectifs scolaires. Dans le cadre des livraisons extérieures, on peut noter une augmentation de 16 705 repas extérieurs de plus par rapport à l'année précédente. Cette hausse a été validée à la suite du constat de la capacité du délégataire à répondre aux exigences du cahier des charges pour les repas pessacais. Durant cet exercice, SODEXO a investi près de 350 000 euros en renouvellement et achat de matériel. La Ville a mis en place un système qui permet à SODEXO d'avoir une notation de 1 à 4 des plats livrés sur les différents établissements accueillants des enfants. Dans le cadre des notes attribuées pour les repas scolaires, la moyenne annuelle est de 3,15 sur 4. Elle était de 3,10 sur 4 au titre de l'année précédente. En parallèle de ces notations, deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées auprès des enfants d'âge élémentaire. Le taux de satisfaction était de 77 % en novembre et de 74 % en mars, contre 72 % l'année précédente, avec une demande d'amélioration des entrées et des plats végétariens. Une enquête a également été réalisée au titre du portage à domicile en décembre 2023. Un tiers des bénéficiaires y a répondu et 72 % des convives répondants s'estiment satisfaits de la prestation, avec notamment une attention apportée aux assaisonnements et à la cuisson des viandes rouges.

Un calendrier de 24 animations en direction des enfants a été proposé tout au long de l'exercice et également 10 animations ont été proposées aux séniors autour des menus. Sur la période de septembre 2023 à août 2024 de nombreux contrôles et audits ont été effectués. Ce qu'on peut noter c'est qu'au cours de cette période, la Ville et la cuisine centrale ont obtenu une certification Ecocert de niveau 1, la labellisation assiette végétale et ont maintenu le label Territoire Bio Engagé.

Concernant le stade nautique de Pessac pour l'exercice 2024, pour rappel également, la Ville de Pessac a confié à la société GAIA Groupe Equalia, la gestion de son stade nautique par convention en date du 19 avril 2016 pour une durée de 15 ans. Le fonctionnement pour l'année 2024 n'a pas été impacté par des événements majeurs, le stade nautique a été ouvert toute l'année. Concernant les fréquentations, durant l'année 2023-2024, le stade nautique a accueilli 185 129 usagers, soit une diminution de 3,6 % par rapport à 2023. Cependant, sur la période de juillet-août 2024, avec l'ouverture des bassins extérieurs, la fréquentation était de 46 443 entrées, alors qu'en 2023, elle était légèrement plus basse à 45 423 entrées. Concernant la maintenance des installations techniques, il faut noter qu'il y a eu un changement puisque depuis le 1er septembre 2024 la maintenance est assurée en interne et non plus par un prestataire extérieur. Les dépenses de gros entretiens et renouvellement se sont élevées à 177 825 euros. Concernant les objectifs de performance énergétique, la diminution des consommations d'eau par baigneur se poursuit et représente une consommation par baigneur de 78,77 litres contre 76,93 en 2022. De manière générale, nous constatons un maintien des consommations électriques et une diminution de la consommation totale de gaz. En 2023-2024, les recettes globales s'élevaient à 2 381 139 euros contre 2 477 971 euros en 2022-2023. Les recettes commerciales s'élèvent à 932 100 euros et donc la société GAIA a dégagé un résultat net après impôt de 198 419 euros.

Concernant le centre équestre Pessac-Romainville sur l'exercice 2023-2024, la gestion du centre équestre a été concédée le 1er août 2016 à la SAS du même nom. La société compte 519 licenciés, dont 260 Pessacais, ce qui représente une diminution de 7,65 % par rapport à la saison précédente, et cela reflète un peu la tendance nationale observée. Dans le cadre des groupes scolaires, le centre équestre a accueilli 244 groupes, soit 1 650 enfants. Dans le cadre des centres de loisirs, on comptabilise 190 demi-journées d'activité. 42 personnes aux situations de handicap ont été accueillies dans le cadre de groupes d'équitation adaptés. Les cavaliers du CEPR ont participé à 38 compétitions extérieures et 15 ont été organisées au centre équestre, ce qui représente au total 604 engagements en compétition. Pour la période de septembre 2023 à août 2024, cette DSP a fait l'objet d'une redevance d'exploitation de 18 000 euros et d'une participation publique de la Ville à hauteur de 58 478 euros. Leur chiffre d'affaires s'élève pour cette période à 664 853 euros contre 656 483 en 2023 pour un résultat net de 5 657 euros. Je vous remercie et je reste à votre écoute. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui dit : *« M. le Maire, chères et chers collègues. J'interviendrai d'abord sur le rapport annuel de la restauration, puis ensuite sur celui du stade nautique. Le rapport annuel de SODEXO sur la restauration municipale 2023-2024 est un document dense qui retrace une année d'activité dans le cadre de la DSP qui court jusqu'en 2026. Nous voulons d'abord saluer le travail des équipes, aussi bien du prestataire que des agents municipaux, qui travaillent chaque jour à nourrir les enfants, les séniors et les agents de la Ville. À la lecture de ce rapport, plusieurs points appellent, selon nous, à un vrai débat sur l'avenir du service. Tout d'abord, la forme du document. On y trouve beaucoup d'éléments de communication, des animations, des photos, des vidéos, etc. Mais peu d'indicateurs précis sur la performance du service, peu de données sur le coût réel du repas, sur la marge du délégataire ni sur les résultats des contrôles d'hygiène. Près de 200 incidents ont été recensés cette année, soit environ un incident par jour ouvré, sans que l'on sache qu'elle en a été la gravité ni quelles actions correctives ont été prises. Cette absence de transparence est problématique pour un service public financé par la collectivité.*

Ensuite, sur le fond, la Ville reste fortement dépendante à un modèle industriel. Près de la moitié des changements de menus proviennent de ruptures des fournisseurs. On voit que la production reste centralisée. Cela éloigne notre restauration de l'esprit de proximité et d'ancrage local dont SODEXO se targue et que beaucoup de familles attendent. Enfin, les engagements environnementaux méritent d'être objectivés. Le rapport mentionne une amélioration du bilan carbone, une lutte contre le gaspillage ou enfin la fin du plastique à usage unique. Il faudrait des indicateurs précis et vérifiables. Nous devons mesurer nos progrès et pas seulement les annoncer. Face à ces constats, notre groupe souhaite rappeler notre position, celle du retour en régime municipal. Elle permettrait à la Ville de maîtriser ses coûts, de garantir la traçabilité des produits, de renforcer les emplois locaux et de mieux aligner la restauration sur les ambitions environnementales. Nous souhaitons donc le retour à la régie municipale à la fin du contrat en 2026 et non la poursuite de la DSP avec un industriel de la restauration qui plus est une multinationale. C'est une question de transparence, d'éthique et de cohérence.

En ce qui concerne le stade nautique, il y a deux ans, lors de cette Assemblée, nous avions souligné le manque d'hygiène observée dans les vestiaires du stade nautique lors de la saison d'été. Vous aviez proposé un nouveau règlement intérieur pour les usagers du stade, qui permettrait d'améliorer la propreté des vestiaires et des sanitaires de ce complexe nautique. Ce nouveau règlement intérieur est entré en vigueur. Pour autant, l'hygiène de la piscine ne s'est pas améliorée en été. Lors de cette saison, le taux de fréquentation du complexe est à son maximum avec une forte utilisation des vestiaires et des sanitaires. Les avis des usagers déposés cet été sur Google montrent que le service ne s'est pas amélioré, loin de là. Pour citer quelques commentaires. « À mon arrivée, j'ai été agréablement surprise par l'excellent accueil de l'agent d'accueil. Malheureusement, la suite de la visite a été décevante. Dès les vestiaires, le sol était très sale et une forte odeur d'urine se faisait sentir.» Ou encore : « Je

suis venue le 30 juin pour l'ouverture de l'espace extérieur. J'ai toujours apprécié cette piscine, les enfants s'éclatent. Mais deux jours après l'ouverture extérieure, l'hygiène de cette piscine est négligée. Les toilettes, une odeur horrible, sol très sale. De la terre dans les piscines, vraiment dommage vu le prix de l'entrée qui a fortement augmenté. » Enfin : « Jeune femme à l'entrée très accueillante, piscine dehors très agréable, très déçu par la propreté des vestiaires et odeurs désagréables ». Ces avis datent de l'été 2025. Quelles solutions concrètes pouvons-nous proposer au délégataire pour que cette piscine soit au niveau des attentes des usagers ? Il nous semble judicieux de recruter du personnel de nettoyage supplémentaire pour améliorer l'hygiène globale du stade nautique. Des contrôles inopinés et réguliers doivent avoir lieu pour que le délégataire respecte ses obligations. Encore une fois, une DSP a certes des avantages, mais limite le contrôle que la Ville peut avoir sur le délégataire et les services proposés. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : *« M. le Maire, chers collègues. Je souhaite revenir sur deux points que la réunion de la CCSPL a contribué à mettre en avant. Premièrement, celui du rôle de la mairie dans ce que nous pourrions appeler des faiblesses dans l'exécution de la prestation par les entreprises délégataires. À plusieurs reprises, les délégataires se sont défendus avec une formule ressemblant à « ce n'est pas moi le responsable, je fais ce que la mairie me demande ou ce qu'elle ne me demande pas ». Quelques exemples. La baisse continue de la fréquentation des scolaires et des périscolaires au stade nautique ou au centre équestre, les deux délégataires expliquent qu'ils offrent autant de créneaux qu'avant, que les créneaux disponibles contractuellement ne sont pas utilisés par la mairie. Dont acte. Les adjoints concèdent qu'effectivement, faute d'encadrants, les enfants n'accèdent pas nécessairement aux services proposés. Cela nous semble particulièrement grave. Ne s'agit-il pas d'un contrecoup de votre politique de fragilisation des équipes périscolaires ? Nous réitérons notre demande. Quelle démarche dynamique comptez-vous mettre en place pour pallier cette défaillance ? Notamment pour l'accompagnement à la piscine, envisagez-vous d'inciter et de former des parents à devenir accompagnateurs ? Vous déléguez au privé pour ne pas faire, et quand vous pourriez faire, vous ne le faites pas.*
Pour la restauration scolaire, le délégataire est à nouveau interrogé sur sa lecture extrêmement large de la définition de production locale. Le local, cela peut être l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine ou de l'Occitanie. Ici aussi, la réponse du délégataire est cinglante : « C'est le champ géographique fixé par la Mairie. » Joli tour de passe-passe. Deuxièmement, nous notons une baisse très nette de la fréquentation du stade nautique par les personnes extérieures à Pessac. Sans véritable surprise, le délégataire explique que l'ouverture ou la transformation de plusieurs piscines dans les communes voisines, et notamment Mérignac, impacte fortement la fréquentation. Le délégataire indique que pour l'instant, cela n'affecte pas son modèle économique et qu'il n'a pas fait de projection sur les effets de l'ouverture de la piscine Cazalet. Peut-être n'est-il pas très inquiet au regard du peu de créneaux grand public ouvert à Cazalet. Plus de 30 millions d'argent public pour une ouverture minimisée afin de ne pas faire d'ombre au délégataire privé. Drôle de vision de l'utilisation des deniers publics. Pensez-vous sérieusement, comme le font vos amis du gouvernement, que la solution aux difficultés de la société soit dans moins de services au public pour garantir le maintien des profits ? Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui précise : *« M. le Maire, chers collègues. Je voulais répondre sur la piscine. Alors je suis ravie d'entendre qu'il y a des préoccupations sur le stade nautique par rapport à Cazalet. La seule chose que je pourrais quand même vous dire, c'est qu'il n'y aura pas d'impact sur la piscine du stade nautique par rapport à Cazalet, parce que nous n'avons pas du tout la même offre. Nous ne touchons pas le même public, nous n'avons pas les mêmes extérieurs, et les personnes qui viennent au stade nautique continuent de venir au stade nautique, et celles qui viennent à Cazalet viennent pour d'autres prestations. Les ouvertures se font, les créneaux sont ouverts pour le public. Je vous rappelle quand même que la piscine de Caneton n'était pas ouverte au public.*

C'est donc une offre supplémentaire sur ce quartier. Nous, nous sommes très fiers de cette piscine, ne serait-ce que le succès de l'ouverture de l'inauguration, nous avons eu quasiment 2 000 personnes qui sont venues et les taux de fréquentation sont là. Les gens sont ravis de cette piscine et il n'y a pas d'effet négatif sur le stade nautique. Le stade nautique effectivement a eu un impact par rapport à l'ouverture des piscines alentour, mais je dirais tant mieux, nous avons une offre sur le département qui s'est élargie, c'est le plan métropole piscines qui a fait ça. C'est donc important de le signaler, c'est important de dire que plus d'enfants apprennent à nager et que ça ne gêne en rien que l'offre s'agrandisse sur la métropole. Vous parlez des 30 millions, je voudrais quand même rappeler que la piscine a coûté à la Ville 17 millions seulement. Pour la Ville de Pessac, elle n'a coûté que 17 millions, et cela me fait toujours rire quand je vous entends parler d'argent public, de comment nous le gérons et comment nous faisons pour faire des délégataires, mais si nous regardons les finances de la Ville, elles se portent très bien. Nous faisons des choix qui font que nous avons des finances saines contrairement à d'autres. Forcément je ne pouvais qu'y faire allusion, j'ouvre le bal et malheureusement j'ouvre un bal qui me peine puisque nous serons tous comptablement redevables de payer ces 100 millions de dettes du Département. Nous ne faisons pas comme font les jeunes. Alors les jeunes ont une expression moi qui plaît beaucoup, ils ont un geste et je trouve que c'est marrant parce qu'ils me l'ont dit, certains jeunes m'ont dit : « Ah, mais au Département, ils font comme ça avec l'argent. » On est comptable de l'argent public et l'investissement que nous faisons, nous le faisons pour les Pessacais, et le stade nautique est une offre que nous faisons qui n'existait pas avant et qui est de qualité. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« M. le Maire, merci de me donner la parole, à moins que d'autres élus de votre équipe aient prévu de rajouter d'autres flèches contre le Département et je répondrai de manière groupée, sinon je voudrais revenir sur ce point. »*

Monsieur Le Maire répond : *« C'est vrai, je comprends que cela vous mette un peu mal à l'aise. Mais vous ne nous priverez pas de la possibilité de critiquer la gestion du Département parce que, malheureusement l'occasion est trop belle. »*

Madame CURVALE reprend : *« Une séance sans attaques simplistes de votre équipe, sur ce point-là, ne serait plus une séance du conseil municipal. Je voudrais juste rappeler que ces temps-ci, la presse rappelle bien que les départements souffrent d'abord de l'abandon de l'État et je dis bien les départements au pluriel. Ils souffrent de l'abandon de l'État, c'est d'ailleurs un titre que j'emprunte à la presse locale il y a quelques jours. Je voudrais citer aussi les propos du président des départements de France qui est du côté de vos amis, puisqu'il est UDI. Il dit « Je n'aime pas les effets de manche, depuis des mois je tire la sonnette d'alarme auprès des gouvernements successifs, rien ne bouge, rien ne change, on va dans le mur ». Il dénonce l'asphyxie financière qui étrangle les budgets d'une soixantaine de départements. Alors je comprends bien qu'il est facile ici de vouloir juste épingler la Gironde en se cachant la responsabilité de l'État et notamment dans le fait, vous le savez, que les départements ne perçoivent plus la taxe foncière puisque depuis la suppression de la taxe d'habitation, c'est ce qui vient compenser pour les communes. Donc il ne reste plus que les droits de mutation à titre onéreux qui sont liés au marché de l'immobilier qui s'est effondré depuis deux, trois ans suite à la guerre de l'Ukraine. Je rappelle aussi que pour tous les départements, ce qui pèse très lourdement, ce sont les charges sociales. Alors plutôt que de vous réjouir de la gestion chaotique du département de la Gironde, comme certains d'entre vous l'ont fait de manière assez éhontée sur les réseaux sociaux, je trouve que vous devriez au contraire être tristes parce que d'un point de vue social, ça devient très difficile d'accompagner les bénéficiaires du RSA et d'être à la hauteur de nos dépenses de solidarité. Ça pèse plus de 60 % du budget de notre Département comme des autres départements. L'État ne compense pas assez, dit M. François SAUVADET, président des départements de France et ce n'est pas juste Mme CURVALE du Département de la Gironde qui le dit. Avec*

l'effondrement des recettes, il n'est évidemment pas possible de pouvoir assurer ces moyens. Alors il est toujours possible de faire de la démagogie sur les impôts, qui va payer l'ardoise, etc. La réalité, encore une fois, c'est que ce sont les choix faits par les gouvernements successifs qui sont les vôtres, que vous appuyez, qui sont vos amis, qui ont créé cette situation impossible pour les départements. Une soixantaine sont dans le rouge et sont en très grande fragilité. Il n'y a pas de quoi se réjouir pour la Gironde et pour les Girondins, parce que les Pessacais sont aussi des Girondins. »

Madame BOZDAG indique : *« Je n'avais pas du tout une réflexion simpliste, mais j'ai quand même dit, je le reprécise, nous sommes comptablement tous redevables de cette somme-là. Donc nous la paierons cette dette. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Ce n'est pas un dialogue. On reviendra très certainement sur le Département, je pense que le sujet va revenir régulièrement. Sur la délégation de services publics, Sylvie VIEU voulait parler. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui ajoute : *« C'est pour dire que vous parlez d'accompagnement pour la piscine, par exemple, le problème c'est que ce sont les parents qui amènent les enfants à la piscine avec l'enseignant et que l'on se retrouve, c'est mon expérience d'enseignante souvent, avec pas assez de parents. On demande en début d'année ou en fin d'année la formation des parents, des grands-parents, tout ça. Je ne vous dis pas la difficulté que c'est que de trouver des accompagnateurs, des parents notamment en maternel, quand il faut déshabiller, rhabiller les enfants et tout ça. Même dans des quartiers ou même quand on sollicite les gens qui ne travaillent pas, qui sont en recherche parfois ou pas, vous savez que c'est compliqué, ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent. Donc on ne peut pas dire que c'est la Mairie qui ne donne pas l'encadrement nécessaire. L'enseignante vient, l'ATSEM vient, puisqu'à Pessac nous avons la chance d'avoir une ATSEM par classe, ce qui n'est pas le cas dans toutes les municipalités. Pour ce qui est de l'alimentation, la remarque que vous faisiez sur le gaspillage ou autre, je vous rappelle que le CREPAQ, dont on ne peut pas dire qu'il soutient particulièrement la Mairie, nous a dotés d'un prix pour la réduction significative de nos déchets. Pour finir juste, il ne s'agit pas de se réjouir, mais moi particulièrement qui n'aime pas les joutes ou autre, quand on donne des leçons, quand on vient dire : « Vous avez dépensé tout ça », on se doute bien qu'on va soulever ça. Le ping-pong, il faut être deux pour y jouer. Donc quand on cherche... Je pense que quand on critique, il faut quand même avoir une exemplarité, c'est tout. On fait attention, c'est compliqué pour tout le monde, mais les choix que nous avons faits et le choix de cette piscine n'a pas mis à plat nos finances municipales. Nous avons une gestion suffisamment saine pour donner au niveau des centres sociaux, pour rallonger parce qu'ils avaient du mal à vivre. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui indique : *« Merci M. le Maire. Je vais revenir un petit peu sur l'ensemble des critiques que l'on peut avoir sur la faiblesse d'utilisation de la fréquentation par les scolaires, donc en particulier sur la piscine, Mme VIEU vient de l'exprimer, il y a aussi, il faut le reconnaître, la période hivernale fut dure et l'enthousiasme des enseignants est peu propice, surtout quand on va en grande section, à venir à la piscine pour trois quarts d'heure et je reconnais que c'est plutôt un manque malgré l'offre pléthore à Pessac, il faut le rappeler quand même, la grande section, le CP, le CE1, le CM1, le CM2, tous ces niveaux de classe vont à la piscine, on a 10 séances de piscine par an. Je pense qu'il y a peu de collectivités qui peuvent s'enorgueillir de ça, même des CE2, quand il y a des créneaux disponibles, peuvent y aller. Je pense donc qu'il y a une utilisation la plus dense qu'on peut faire. Après c'est vrai que l'utilisation si elle peut être améliorée, je l'entends, elle peut être améliorée, mais il ne faut pas dire qu'elle est sous-utilisée. Après concernant la restauration, vous parlez de production locale. C'est la réponse que je vous ai faite en CCSPL. Juridiquement ça n'existe pas. Dans la restauration collective, une production locale, on ne peut pas. Donc en effet, c'est quelque chose qu'on a mis au cahier des charges,*

qui est à 200 kilomètres autour de Pessac, qui correspond en termes aussi environnementaux, c'est ce qu'on peut attendre. Et globalement, si vous avez lu peut-être Le Sud-Ouest, la nouvelle cuisine centrale de Bègles parle également de 40 à 50 % de produits légumes venant de Nouvelle-Aquitaine. Ils ont exactement la même configuration que nous. C'est quand même surprenant. Mais peut-être que c'est la façon de voir les choses. Concernant les ruptures, il faut savoir peut-être, si vous avez suivi aussi l'actualité, la grippe aviaire est passée par là. Donc en effet, les ruptures fournisseurs, qu'ils soient le poulet qui arrive de Saint-Laurent-du-Médoc ou le poulet qui arrive du fin fond de la France, il a eu la grippe aviaire, pareil. Il a dû abattre les poulets. Donc nous n'avons pas eu de production de poulet. Nous avons eu des manquements. Après, pour Mme CAZAUX, la performance du délégataire, avec un document qui est dense, mais que je trouve intéressant. Certes, il y a aussi ce qu'on leur a demandé, c'est-à-dire la proposition d'animation. Donc, ils font aussi le bilan de leur animation. La proposition aussi de formation de leurs agents et de la formation aussi des satellites, c'est-à-dire des restaurants dans les écoles. Donc, ça aussi, ils le font. Ils parlent aussi des analyses bactériologiques et des audits, aux pages 63 à 66. Vous les cherchez, je vous les trouve. À partir de là, je peux entendre plein de choses. C'est vrai qu'il faut critiquer, c'est important, mais globalement, vous l'avez reconnu, il y a un travail qui est fait par le délégataire, il y a un travail qui est fait par nos personnels, c'est une semi-régie, parlons-en, c'est-à-dire qu'il y a une production par la cuisine centrale, mais ce sont nos personnels qui servent ce qui est produit en cuisine centrale. Nos personnels ont une vraie offre éducative, aussi pédagogique, auprès des enfants, pour les faire manger au quotidien. Ils servent des repas qu'ils ont envie de servir. Et ils sont donc alimentés par une conversation que l'on a par des commissions. C'est important de le dire. Globalement, je dirais que les faiblesses n'en sont pas trop, ou peu. Il y a des points à améliorer, je l'entends et je vais faire le maximum. Concernant le centre équestre, nous avons aussi travaillé avec l'éducation nationale. C'est-à-dire que moins de fréquentations parce que les séances ne sont plus de 45 minutes, mais sont passées à une heure et demie, parce que c'était pour nous plus pédagogique que d'aller simplement monter sur le cheval. Le but c'est d'apprendre ce que c'est qu'un cheval, comment il vit dans ses besoins et peut-être monter à la fin, mais ce n'est pas du consumérisme de monter à poney. Globalement, ce travail est fait de concert, que ce soit avec les personnels municipaux, avec l'éducation nationale ou avec les prestataires, et je pense que je peux révéler la qualité... Il y a toujours des choses à améliorer, mais la qualité est présente. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : *« Juste pour revenir sur les débats que nous avons pu avoir lors de la CCSPL au sujet des accompagnants sur les piscines, je pense que mes collègues ont bien complété. Je voudrais juste rajouter un petit argument qui a son poids, c'est qu'on a quand même une baisse du nombre d'enfants qui sont scolarisés, donc ceci peut expliquer aussi cela, peut-être pas sur la quantité, mais en tout cas, ça peut avoir son effet. Sur la deuxième chose, c'est-à-dire, on travaille, nous, de notre côté, pour inciter les parents d'élèves à accompagner lors des conseils d'école, mais il ne faut pas nier non plus le rôle de l'éducation nationale qui a aussi son poids pour pouvoir à la fois former les parents et à la fois les solliciter. La deuxième chose c'est sur le stade nautique. C'est vrai que c'est une préoccupation, j'allais dire régulière et constante et rappelée régulièrement avec les administrateurs du stade nautique sur la propreté. La propreté, c'est vrai que le stade nautique est un établissement qui est un peu vieillissant, qui est vieillissant et qui par conséquent peut avoir un petit peu un aspect qui est beaucoup moins lisse que celui de la piscine Cazalet. C'est une évidence. Néanmoins, sachez qu'à chaque fois qu'il y a des remontées, à chaque fois qu'il y a des réunions avec les dirigeants du stade nautique, avec le personnel du stade nautique, c'est un point sur lequel on appuie et c'est un point sur lequel il faut s'améliorer constamment, mais aussi reprendre constamment parce qu'on a parfois l'impression que ça s'améliore et brutalement il y a une grosse fréquentation et on s'aperçoit qu'effectivement la propreté, c'est quelque chose qu'on ne saisit pas à un instant T et qui reste et qui dure. Il faut sans arrêt remettre son effort sur*

la qualité de la propreté du stade nautique. Donc à chaque fois qu'il y a des avis négatifs, soyez sûr qu'en tout cas ils sont remontés et qu'ils sont discutés. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : *« Je voudrais rebondir sur les propos de Mme PAVONE, puisque M. RISTIC parlait d'emplois supplémentaires, mais il y a un recrutement d'employés supplémentaires d'entretien pour l'été. Ils reçoivent sur l'été 3 000 à 4 000 personnes par jour et donc on est tous attentifs à ce problème. Il semblerait que ce ne soit pas par le manque de passage des équipes d'entretien, mais c'est un problème d'incivilité. Là, malheureusement on en est tous à subir et il y a quand même eu des travaux de réhabilitation de la zone sanitaire et douche qui ont eu lieu en avril de cette année. Merci. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Si vous n'avez plus d'autres remarques, je vais dire quelques mots pour terminer, pour conclure. Comme vous l'avez compris, lorsqu'il y a une délégation de service public, notre rôle en tant que délégataire est effectivement de vérifier la qualité du service qui est offert et le respect du cahier des charges auquel les délégués ont souscrit. C'est la moindre des choses, c'est notre responsabilité et nous ne nous réfugions pas derrière notre éloignement pour dire que certains sujets nous échapperaient. Au contraire, nous sommes extrêmement attentifs et nous entendons parfaitement que les choses puissent être améliorées, ainsi que cela a été rappelé par plusieurs membres de la majorité qui sont notamment en charge de ces sujets. C'est notre responsabilité et nous ne l'abdiquons pas. Concernant la propreté, puisque c'était un sujet qui a été mentionné, les travaux qui ont été effectués ont donné pour l'instant toute satisfaction au stade nautique. Ça simplifie les opérations de nettoyage et ça permet de passer derrière justement un certain nombre d'usagers qui sont des sagouins. Il faut le dire clairement. Ce n'est pas parce que c'est public que l'on doit se permettre de laisser dans un état absolument déplorable. Et c'est la responsabilité de chacun aussi de pouvoir respecter les services, qu'ils soient directement publics, gérés en régie ou qu'ils soient sous la responsabilité d'un délégué. C'est la moindre des choses d'être tout simplement propre et respectueux des équipements qui sont mis à disposition pour des prix qui sont quand même particulièrement faibles et qui sont très très très éloignés du prix de revient. N'oublions pas que ce n'est pas parce que la piscine, le stade nautique est dans un contrat de délégation de service public qu'il ne coûterait rien à la Ville. Il coûte des centaines de milliers d'euros par an à la Ville. Près d'un million. Donc c'est quand même considérable et c'est à ce prix-là, avec la compensation de la Ville, que nous pouvons avoir des tarifs aussi faibles. Ne l'oublions pas. On est très loin d'un prix de revient.*
Donc tout le monde doit être responsable et respectueux. Les délégataires doivent être respectueux aussi des contrats. Nous avons aussi été les témoins dans les différentes prises de parole d'un certain nombre d'incohérences. Mme CAZAUX, tout d'abord. Vous qui vous êtes targuée d'être cohérente. Alors il se trouve que l'opposition ne fait pas preuve de cohérence et pas de suite dans les idées. N'oubliez pas, Mme CAZAUX, que vous avez été, dans la délégation de services publics, au moment de l'attribution de la délégation de services publics à la SODEXO, que vous n'avez eu de cesse de dénoncer depuis, vous vous êtes abstenue. C'est-à-dire que vous n'avez pas voté contre. Donc après, il est facile d'aller critiquer les multinationales qui seraient totalement irrespectueuses du bien public, lorsque, en commission, à l'abri du regard, mais là je le révèle, comme je l'avais déjà fait, mais je le rappelle, parce que ça ne peut pas être contredit, que vous vous étiez abstenue. Donc là aussi, il faut faire preuve un petit peu de suite dans les idées, Mme CAZAUX. De même que l'ensemble de vos collègues, et je vais prendre une délibération pour illustrer cette absence de cohérence, délibération qui nous a beaucoup occupé au dernier conseil municipal concernant la RPA Les Tulipes. La même délibération, le même sujet avait été évoqué au niveau du conseil d'administration du CCAS, CCAS, au sein duquel vous êtes représentée. Je parle des deux groupes d'opposition, en tout cas, de gauche. Et vous avez, en la personne de M. NOUHOU un représentant qui était présent à ce Conseil d'administration, qui a voté pour la délibération, avec qui vous ne vous êtes pas du tout sentie en contradiction, lorsque vous avez voté contre la même délibération en conseil municipal. Vous aviez en plus le

pouvoir de Mme CHAINEAUD, qui manifestement avait oublié, y compris en conseil municipal, qu'elle vous avait donné son pouvoir en conseil d'administration du CCAS sur le même sujet, ce qui ne vous a absolument pas empêché de dénoncer cette délibération lors du dernier conseil municipal, bien sûr en la revêtant de tous les travers possibles, qui manifestement vous avaient échappé au moment où la même délibération avait été présentée en CCAS. Donc la cohérence, je ne pense pas qu'elle soit de votre côté, mesdames et messieurs de l'opposition. Elle est plutôt du nôtre, et lorsqu'il y a des choses à améliorer en matière de délégation de services publics, nous prenons notre responsabilité dans ce domaine-là. Sur la question, parce que je ne peux pas faire l'économie du sujet, économie est un mot bien choisi en l'occurrence. Il nous faut quand même parler un petit peu du Département. Mais oui, vous seriez déçus si nous n'en parlions pas, d'autant que vous avez particulièrement rapidement mordu à l'hameçon, Mme CURVALE. N'oublions pas que vous êtes vice-présidente du Conseil départemental, donc ce n'est pas une institution dans laquelle vous ne feriez que voter comme simple conseillère départementale. Vous êtes vice-présidente du Conseil départemental. À ce titre, vous faites partie de l'exécutif qui prépare le budget et qui a abouti à cette déconfiture budgétaire, parce qu'il n'y a pas d'autre mot, avec 100 millions d'euros sur la seule année budgétaire de cette année. 98 millions ou 100 millions, vous m'accorderez que les ordres de grandeur sont proches. Vous dites que tous les départements sont en difficulté. Certes, mais pas au même niveau. Pas au même niveau. Quel autre Département a été privé de son pouvoir budgétaire depuis quelques semaines désormais par le préfet pour que la Chambre régionale des Comptes se saisisse de l'exécution du budget et de la préparation budgétaire de l'année qui vient ? Quel autre Département ? Il n'y en a pas d'autres. Il n'y en a pas d'autres. Alors nous verrons quelle copie rendra la Chambre régionale des Comptes. Mais en l'occurrence, savoir que dans l'institution, au sein de l'exécutif de laquelle vous siégez, savoir que cette institution aujourd'hui est contrôlée et gérée par la Chambre régionale des comptes, je pense que ça devrait vous inviter à une certaine humilité dans vos prises de parole. Mais je vois que manifestement, ce n'est pas la défense, c'est l'attaque qui vous anime, et c'est ainsi que vous fonctionnez. Alors l'Ukraine, les charges sociales, en fait tout le monde a bon dos, mais il se trouve que le Département de la Gironde est le département qui a la plus grande difficulté budgétaire de notre pays. Donc en l'occurrence, c'est quelque chose qui ne peut pas être contredit. J'ajouterai un aspect concernant la délégation de services publics concernant la piscine. Vous avez, sinon vous, du moins vos collègues, parlé d'un accès qui serait peut-être un peu plus compliqué pour les écoliers, pour nos enfants pour aller à la piscine. Je veux simplement donner un fait. Les lycéens, les collégiens et pas simplement les élèves de nos écoles municipales, pour le coup, ont accès soit au stade nautique, soit désormais à la piscine Cazalet. C'est bien, c'est notre rôle, c'est une très bonne chose. Ça suppose, quand il y a accès à un dispositif qui a été financé par la Mairie, cela suppose à tout le moins une forme de reconnaissance. Cette reconnaissance, la Région l'a exprimée à travers un soutien sonnant et trébuchant à la construction de la piscine Cazalet, ce qui justifie pleinement d'ailleurs qu'il n'y ait aucune tarification de la fréquentation des lycéens. En revanche, le Département n'a pas donné un centime pour la construction de la piscine Cazalet. Alors certes, on ne lui en voudra pas vu l'état budgétaire dans lequel vous vous trouvez, mais pas un centime alors que toutes les autres piscines de Gironde ont été subventionnées. Nous sommes la seule à ne pas l'avoir été. Nous sommes la seule, je dis d'ailleurs devant l'ensemble des Pessacais, le Département qui est en déconfiture, ce n'est certainement pas avec l'argent qu'il a dépensé sur Pessac. Il laisse le soin à la Mairie, parce qu'elle est bien gérée, de pouvoir pourvoir à la difficulté, pourvoir à l'ensemble des investissements pour lesquels le Département ne donne pas un centime. Et pourtant, nous accueillons les collégiens qui sont dans une collectivité, qui dépendent d'une collectivité qui n'a pas versé un centime pour la piscine. C'est juste, vous voyez, ce genre d'éléments, je pense que c'est ce genre d'éléments qui montre non pas la duplicité, mais l'outrecuidance, avec laquelle un certain nombre de propos sont tenus dans cette enceinte, en faisant savamment la distinction entre ce que vous votez et ce dont vous êtes responsable dans d'autres enceintes, et ce que vous dénoncez ici. Mais, il y a un moment quand même où les Athéniens s'atteignent. Il y a des moments où quand même vous ne

pouvez pas lutter contre l'évidence des faits. Et vous me donnerez acte que ce n'est pas la première fois depuis que le Conseil départemental est publiquement dans ces difficultés budgétaires, que je dénonce la gabegie départementale et métropolitaine, parce que la métropole suit cette pente dangereuse depuis quelques années. Il n'est pas non plus un hasard que depuis quelques années la métropole n'est plus gérée en cogestion, mais est gérée uniquement par une majorité socialiste et verte. Nous avons, et nous connaissons aujourd'hui pour la métropole, une difficulté budgétaire majeure. Alors certes, on pourra dire que l'environnement est défavorable, mais c'est vrai pour toutes les collectivités, et toutes ne s'en sortent pas aussi mal. Donc j'en déduis qu'il y a sans doute une qualité de gestion qui est différente dans d'autres collectivités que celles à la tête desquelles vous et vos amis, vous trouvez. Alors, il n'y a pas de vote, on prend acte. Donc, on vote pour prendre acte. Jérémie LANDREAU est déporté sur le sujet de la délégation de services publics, du CCSPL, mais il n'y a pas de vote formel. Nous allons passer à la délibération suivante. »

Délibération votée DEL2025_143

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les titulaires des contrats de Délégation de Service public conclus par la commune ont transmis à la collectivité un compte rendu technique et financier de leur dernier exercice clôturé.

Ces rapports concernent :
- La Société SODEXO pour la gestion de la Restauration Collective de la commune (exercice 2023/2024) ;
- La Société GAIA (groupe Equalia) pour la gestion du Stade Nautique de Pessac (exercice 2024) ;
- La SAS Centre Équestre Pessac-Romainville pour la gestion du Centre Équestre de Romainville (exercice 2023/2024).

Ces rapports, annexés à la délibération, ont été présentés lors de la séance plénière de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), réunie le 9 octobre 2025.

Restauration Collective – Exercice 2023/2024

Par délibération du 10 mai 2022, la Ville de Pessac a délégué à la Société Sodexo la production et la livraison de repas aux restaurants scolaires et administratifs, Accueils de loisirs mercredis et vacances, foyers-restaurants et livraisons à domicile pour les séniors, pour une durée de 4 ans.

Le contrat signé en 2022 comporte de fortes ambitions en termes de qualité dans l'assiette des enfants et des séniors, d'approvisionnements en circuits courts, de produits issus de l'agriculture biologique et présentant des signes de qualité, la prise en compte de la condition animale, de qualité et variété des recettes végétariennes, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de réduction de l'empreinte carbone globale et d'emballages plastiques. Il prévoit un objectif de 60 % de produits durables et de qualité dont au moins 30 % de produits biologiques en année 1 et 2, pour atteindre 50 % de produits bio en année 4.

Pour l'année 2 du contrat, les résultats sont les suivants :
- 61,96 % d'achats référencés EGalim, dont 35,64 % de produits bio. L'objectif de 60 % d'achats EGalim a pu être dépassé ainsi que l'objectif lié aux produits biologiques,
- 61,28 % des achats bio sont issus de Nouvelle-Aquitaine,
- 14,15 tonnes de biodéchets collectés contre 16,66 tonnes en 2022-2023, ce qui a permis la production de 4,25 tonnes de compost et la réalisation de 227 h de travail pour un public en insertion via le prestataire les Détritivores.

Dans le cadre de la Délégation, Sodexo a produit et livré pour l'exercice 2023-2024 :
738 078 repas (731 281 repas en 2022 -2023), soit une légère hausse en dépit de la baisse des effectifs scolaires.
Dans le cadre des livraisons extérieures, Sodexo a produit et livré 176 746 repas (160 041 repas en 2022-2023), soit 16 705 repas extérieurs de plus par rapport à l'année précédente. Cette hausse a été validée à la suite du constat de la capacité du délégataire à répondre aux exigences du cahier des charges pour les repas pessacais.

Durant cet exercice, Sodexo a investi :
- 179 632 € HT en achats de matériels : refroidisseurs, bacs et couvercles inox, mini-gerbeur inox électrique notamment,
- 155 670 € HT de renouvellement de matériels : four, trancheur, conteneurs isothermes et chauffants notamment.

La Ville a mis en place un système qui permet à Sodexo d'avoir une notation de 1 à 4 des plats livrés sur les différents établissements accueillant des enfants. Dans le cadre des notes attribuées pour les repas scolaires, la moyenne annuelle est de 3,15/4 (3,10/4 au titre de l'année précédente).

En parallèle, deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées auprès des enfants d'âge élémentaire (du 08/11/2023 au 04/12/2023 et du 04/03/2024 au 29/03/2024). Après traitement des réponses et analyse des résultats par un organisme indépendant, le taux de satisfaction était de 77 % en novembre et 74 % en mars (contre 72 % l'année précédente) avec une demande d'amélioration des entrées (même si le taux de satisfaction a augmenté de 9 points passant de 49 à 58 % de satisfaction) et des plats végétariens avec un taux de satisfaction de 50 %.
Une enquête a également été réalisée au titre du portage à domicile en décembre 2023. 1/3 des bénéficiaires y a répondu. 72 % des convives répondants s'estiment satisfaits de la prestation. On peut noter une attention à porter aux assaisonnements et à la cuisson des viandes rouges.
Un calendrier de 24 animations « enfants » a été proposé tout au long de l'exercice, comme la découverte de saveurs du monde, des actions autour de la lutte contre le gaspillage et le tri. Des animations ont également eu lieu au cours des vacances scolaires
10 animations ont également été proposées aux séniors autour des menus notamment.

Sur la période de septembre 2023 à août 2024, les contrôles suivants ont été mis en place par le délégataire et effectués par le laboratoire indépendant Mérieux :
- 2 audits hygiène,
- 1 audit locaux matériel circuit,
- 1 vérification des thermomètres,
- 1 analyse microbiologique de l'eau,
- 48 analyses bactériologiques dont 12 avec recherche de listeria, dont 1 insatisfaisante pour un critère d'hygiène des procédés, ce qui a donné lieu à un rappel des procédures auprès des équipes,
- 24 prélèvements de surface par mois dont 1 avec recherche de listeria.

Au cours de cette période, la Ville et la cuisine centrale ont obtenu une certification Ecocert de niveau 1, la labellisation assiette végétale et ont maintenu le label territoire bio engagé.

<u>Stade Nautique de Pessac – Exercice 2024</u>

La Ville de Pessac a confié à la société GAIA, groupe Equalia, la gestion de son Stade Nautique par convention en date du 19 avril 2016 pour une durée de 15 ans. L'exercice 2023 est la 7ème année pleine de délégation. Le fonctionnement pour l'année 2024 n'a pas été impacté par des événements majeurs et ainsi le stade nautique a été en activité toute l'année (sauf

pour la période de vidange du 2 au 8 septembre 2024 et lors des fermetures des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre).

1) Fréquentations

Durant l'année 2023-2024, le Stade Nautique a accueilli 185 129 usagers, soit une diminution de 3,6 % par rapport à 2023 (191 886 usagers).

Sur la période de juillet-août 2024, avec l'ouverture des bassins extérieurs, la fréquentation s'est établie à 46 443 entrées. Sur la même période, la fréquentation était de 45 423 entrées en 2023.

2) Tarification

La révision annuelle des tarifs est calculée sur la base d'une formule d'indexation qui prend en compte l'évolution des prix du gaz, de l'eau, de l'électricité, des salaires et autres charges, via des indices INSEE. Pour la saison 2023-2024, le coefficient multiplicateur, calculé sur la base de l'indexation prévue au contrat est de 1,021 1.

3) Énergies

La maintenance des installations techniques est assurée en interne depuis le 1er septembre 2024, en complément une prestation complémentaire pour la maintenance de la chaufferie et des astreintes sont réalisées par la société IDEX. Les dépenses de gros entretien et renouvellement se sont élevées à 177 825.25 € pour l'année 2023-2024.
Des objectifs de performance énergétique sur la consommation d'eau et de gaz sont suivis par la Ville et le délégataire, dans le cadre du contrat :

- la diminution des consommations d'eau par baigneur se poursuit et représente une consommation par baigneur (sans lavage et remplissage) de 58,77 L (76.93L en 2022) ;
- de manière générale, nous constatons un maintien des consommations électriques. La consommation électrique totale est de 642 505 kW (605 922 kW en 2023).
- Diminution de la consommation totale de gaz 72 460 m3 (86 079 m3 en 2023).

4) Bilan budgétaire

En 2023-2024, les recettes globales s'élèvent à 2 381 139 € HT, contre 2 477 971 € HT en 2022-2023, dont 1 449 039 € de compensations.

Les recettes commerciales s'élèvent à 932 100 € HT (891 508 € HT en 2023) et la société GAIA a dégagé un résultat net après impôts de 198 419 € (467 087 € HT en 2023)

Centre Équestre Pessac – Romainville – Exercice 2023/2024

La gestion du Centre Équestre de Pessac-Romainville a été concédée le 1er août 2016 à la SAS du même nom.

1) Activité

La société compte 519 licenciés (dont 260 Pessacais), représentant une diminution de 7,65 % par rapport à la saison précédente, qui reflète la tendance nationale observée.
Dans le cadre des groupes scolaires, le centre équestre a accueilli 244 groupes soit 1 650 enfants.
Dans le cadre des centres de loisirs, on comptabilise 190 demi-journées d'activité.

Par ailleurs, 42 personnes en situation de handicap ont été accueillies dans le cadre de groupes d'équitation adaptée.
Les cavaliers du CEPR ont participé à 38 compétitions extérieures et 15 ont été organisées au Centre Équestre, représentant au total 604 engagements.

2) Bilan budgétaire

Pour la période de septembre 2023 à août 2024, cette DSP fait l'objet d'une redevance d'exploitation de 18 000 € et d'une participation publique de la Ville à hauteur de 58478,00 €.

Leur chiffre d'affaires s'élève pour cette période à 664 853 € contre 656 483 € en 2023, pour un résultat net de 5 657 € (320 € en 2023).

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n° DEL2025_148 Protection Sociale Complémentaire pour les risques santé et prévoyance au profit des agents de la Ville de Pessac et du CCAS :

Madame PAVONE déclare : *« M. le Maire, mes chers collègues. La réforme de la PSC de la fonction publique territoriale place la couverture des risques prévoyants de santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs. À compter du 1er janvier 2025, nous avons donc l'obligation de mettre en œuvre une participation financière pour la couverture du risque prévoyance. Pour la santé, ce sera à compter du 2 janvier 2026. En ce qui concerne la prévoyance, la convention de participation prévoyance à Pessac arrive à échéance au 31.12.2025. Afin de répondre aux enjeux de santé et niveau de vie de nos agents qui sont en situation d'arrêt de travail, nous avons, avec les organisations syndicales et dans le cadre d'un dialogue social, élaboré la définition du cahier des charges de la consultation relative à la prévoyance en définissant l'ensemble des critères pour les garanties. Dans l'attente de la position de l'Assemblée nationale, le caractère obligatoire, bien qu'étudié, n'a pas été retenu pour 2026. Les agents ont donc la possibilité d'adhérer librement à cette convention. La CAO, qui s'est réunie en octobre, a émis un avis favorable à l'offre de Collecteam-Allianz pour un taux de 2,25 %, qui ne change pas par rapport à l'avenant précédent. En ce qui concerne la prise en charge, l'obligation de participation de l'employeur qui est normalement de 7 euros par mois par agent, pour une indemnisation de 90 % du traitement et 40 % du RI, à Pessac, la participation sera au minimum de 20 euros et atteint 50 % pour les revenus inférieurs à 2 500 euros, avec une indemnisation de 90 % du revenu global. À noter qu'il y a environ 67 % des agents qui sont adhérents à ce jour, 55 % de nos agents ont une aide pour la complémentaire à 50 %, donc une augmentation de 34 % entre 2024 et 2025, et une augmentation bien évidemment du budget de la prévoyance pour nos agents. En ce qui concerne la complémentaire santé, le décret de 2022 rend la participation employeur obligatoire à partir du 1er janvier 2026, mais nous avions déjà anticipé afin de garantir un panier minimum de garanties pour chacun de nos agents. Le dispositif de labellisation a été retenu afin de permettre à nos agents de pouvoir choisir librement le niveau de garantie qu'ils souhaitent. Ceci, fort d'un questionnaire qui a été mis à disposition de nos agents, il est ressorti que ceux-ci souhaitent continuer à reconduire la labellisation. La participation de la Ville est modulée en fonction des quotients familiaux, tels que le tableau qui vous est fourni dans la délibération, à savoir 18 euros pour les quotients familiaux inférieurs à 1 250 euros, alors que la loi prévoit 15 euros. Tout le monde passe un 15 euros, même ceux*

qui étaient sur une participation employeur de 8 euros. Je vous propose donc de valider tout d'abord l'offre de Collecteam-Allianz pour l'assurance adhésion facultative, de fixer la participation de l'employeur selon les modalités qui vous ont été présentées, de maintenir en ce qui concerne la complémentaire santé le dispositif de labellisation et de fixer la participation employeur selon ce même tableau qui vous est présenté dans la délibération. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Pascale PAVONE. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce dispositif qui est quand même particulièrement vertueux ? La responsabilité de l'employeur de la Ville de Pessac est une responsabilité que nous ne prenons pas à la légère. Nous l'avions fait selon les modalités précédentes, nous les faisons à nouveau selon les nouvelles modalités. Je pense que c'est un satisfecit général, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. C'est bien ce que je disais, bravo, Pascale PAVONE. Cela veut dire que la négociation a été bonne, et un bon travail avec les organisations syndicales. Il faut effectivement le souligner. »*

Délibération votée DEL2025_148

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Pour la complémentaire santé, le décret de 2022 rend la participation de l'employeur obligatoire au 1er janvier 2026, pour le risque de santé devant couvrir un panier de soin minimum.
Or, par délibération du 3 octobre 2013, la Ville de Pessac et le CCAS participaient déjà à la prise en charge du risque santé et avaient choisi le dispositif de labellisation pour leurs agents afin de leur laisser une liberté de choix et de niveau de garantie pour leur complémentaire santé parmi les organismes dont les contrats sont labellisés par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).
Fort d'un questionnaire à destination des agents démontrant leur satisfaction, nous reconduisons la labellisation laissant le choix aux agents de retenir le contrat labellisé le plus adapté à leurs besoins.

La participation de la Ville reste modulée en fonction du quotient familial de chaque agent selon les modalités ci-dessous.

Quotient familial	Participation de l'employeur
inférieur à 1 250 €	18 € bruts/mois
supérieur ou égal à 1 250 €	15 € bruts/mois

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Pour la prévoyance, la Ville de Pessac et le CCAS proposent à ses agents une couverture Prévoyance négociée en 2019 pour la période 2020-2025. La convention de participation actuelle arrive à échéance au 31/12/2025.

Afin de répondre aux enjeux de santé au travail, de maintien d'un niveau de vie décent aux agents en situation d'arrêt de travail, d'attractivité du secteur public, d'équilibre financier et de dialogue social, la Ville de Pessac, le CCAS et les organisations syndicales représentatives concernés ont souhaité mutualiser la mise en œuvre et le suivi des garanties de prévoyance complémentaire. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

La mutualisation des risques sur ce large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Une attention particulière a été portée à la qualité du dialogue social. En effet, les représentants du personnel, dans le cadre de groupes de travail, ont participé à la définition du cahier des charges de la consultation relative à la prévoyance en exprimant les besoins, ainsi qu'à la définition des conditions dans lesquelles l'attributaire du contrat est sélectionné (notamment les critères de jugement des offres et leur pondération).

À compter du 1er janvier 2026, la collectivité souhaite renouveler sa propre convention en laissant la possibilité à chaque agent d'adhérer librement à cette convention sans imposer une adhésion obligatoire.

La consultation relative à la passation d'une convention de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents a été publiée le 17 juillet 2025 pour une remise des offres fixée au 02 septembre 2025 à 12h00.

Trois offres ont été reçues et analysées pour la Prévoyance.
Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 14 octobre 2025 a émis un avis favorable sur l'offre du candidat Collecteam-Allianz Vie arrivé en première position pour le risque prévoyance.

Le niveau de participation à la cotisation de la Ville et du CCAS issu de l'exécution de ce marché est modulé en fonction du niveau de revenu brut de chaque agent détaillé dans le tableau ci-dessous. Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Revenu brut	**Participation de l'employeur**
inférieur ou égal à 2 500 euros	50 % de la cotisation mensuelle
compris entre 2 500 euros et 3 000 euros	23 € bruts/mois
supérieur à 3 000 euros	20 € bruts/mois

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la consultation publiée le 17 juillet 2025 et vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 14 octobre 2025,

Vu l'avis du CST du 14 octobre 2025,

- d'attribuer le marché relatif à la conclusion d'une convention de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents au candidat Collecteam-Allianz Vie, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de participation et le contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative ou tout document afférent pendant toute la durée de la convention ;

- de fixer la participation employeur aux cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion facultative selon les modalités du tableau présenté ci-dessus,

- de maintenir le dispositif de labellisation pour la complémentaire santé des agents territoriaux de la Ville de Pessac ;

- de fixer la participation employeur aux cotisations acquittées par les agents au titre de la complémentaire santé labellisée selon les modalités exposées dans le tableau ci-dessus ;

- d'imputer les crédits afférents à ces deux aides au chapitre 012 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n° DEL2025_151 Exercice 2025 – Décision modificative n° 2 – Approbation :</u>

Madame GRONDIN déclare : *« M. le Maire, chers collègues. Il s'agit à présent de vous présenter la décision modificative n° 2, qui intervient, comme vous le savez, après le vote du compte administratif et du budget primitif en avril 2025 et le vote de la première décision modificative en juin 2025. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes à plus 427 203 euros. Cela s'explique particulièrement par le chapitre 011, charges à caractère général, plus 140 532 euros. Donc on constate une augmentation des fluides, plus 108 402 euros, qui s'explique par un ajustement suite à l'évolution du prix du gaz, qui était de 80 euros du mégawattheure en 2024 et qui est passé à 103 euros en 2025, alors même que l'on constatait une baisse des dépenses en eau et électricité de 55 000 euros environ. Concernant les frais de maintenance et d'entretien, nous sommes à plus 37 279 euros. Cela*

s'explique également en partie par l'ouverture de la piscine Cazalet. Concernant la redevance spéciale, moins 50 000 euros, puisque nous avons réduit la collecte, à une fois par semaine au lieu de deux. Concernant les assurances, moins 80 000 euros, qui s'expliquent donc par un ajustement des assurances concernant la protection juridique, véhicules, dommages aux biens suite à la passation de marchés, donc on ajuste aux coûts réels, mais également à une baisse du montant concernant les assurances tous risques chantier et dommages ouvrages pour la Maison des Arts. Ensuite, nous avons une révision de niveau de service à plus de 106 851 euros, qui s'explique donc par des dépenses dans le numérique, mais aussi dans l'entretien des espaces verts qui est fait par Bordeaux Métropole et notamment avec la création de nouveaux espaces de jeu, nous avons donc revu l'enveloppe pour l'entretien de ces nouveaux jeux, et divers plus 18 000 euros par de l'habillement pour la police municipale et le marché des alarmes.

Concernant le chapitre 014, atténuation de produits, moins 36 901 euros qui s'explique par une baisse du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Sur le chapitre 65, autre charge de gestion courante, moins 18 000 euros, également un ajustement suite au marché de frais de démolition concernant le 55 avenue Magellan qui est moins élevé. Chapitre 66 sur les charges financières plus 73 315 euros qui est lié à la hausse suite à la contraction de nouveaux emprunts en 2025. Sur le chapitre 67 charges spécifiques plus 268 257 euros. C'est un peu plus particulier, c'est-à-dire qu'on avait émis un titre de recette pour appliquer des pénalités suite à des manquements au contrat au prestataire Engie pour l'année 2023, sauf qu'entre temps nous avons fait un protocole d'accord avec Engie en incluant également des pénalités de 2024, ce qui nécessite de réinscrire cette dépense en dépense de fonctionnement et vous verrez qu'en contrepartie 340 000 euros de recettes pour ces pénalités dans le cadre de ce protocole d'accord seront réinscrits en recettes. Concernant les recettes réelles de fonctionnement, donc plus 97 232 euros. Sur le chapitre 70, pour les produits de service, on est à plus 50 000 euros. Il s'agit du remboursement de la mise à disposition de personnel du COS par la Ville. Sur le chapitre 73, impôts et taxes moins 5 502 euros, qui s'expliquent par une baisse de la dotation de solidarité communautaire. Sur le chapitre 731, fiscalité et taxes, moins 16 172 euros, c'est une baisse de la taxe sur les pylônes électriques. Sur le chapitre 74, dotation et participation, nous sommes à plus 25 907 euros. Nous avons tout d'abord une augmentation de 6 840 euros pour la compensation au titre des exonérations des taxes financières. Nous allons désinscrire, c'est un jeu d'écriture, la subvention de la DRAC pour la médiathèque de moins 183 726 euros, puisque cette subvention doit être inscrite en recette d'investissement et non en recette de fonctionnement. On va donc faire un jeu d'écriture et on retrouvera ces recettes en investissement. Subvention contrat territoire lecture plus 6 625 euros. Subvention programmation culturelle moins 3 450 euros. Sur le FCTVA partie fonctionnement, on est à moins 45 380 euros, et concernant la CAF PSO on est à plus de 250 000 euros. Sur le chapitre 75, autres produits de gestion courante, on est à plus de 43 000 euros. Donc on retrouve les 340 000 euros du protocole de pénalité pour Engie. On va devoir également supprimer la recette qu'on avait inscrite de 292 000 euros, également l'application de pénalités au groupement qui travaillait sur la rénovation et extension de l'école Georges Leygues, tout simplement parce qu'en fait on ne peut émettre le titre de recette sur ces pénalités qu'une fois que le marché sera soldé. Recyclage de livres et de braderies, correction d'imputation, moins 5 000 euros. Concernant les dépenses réelles d'investissement, moins 187 640 euros. Chapitre 204, subvention d'équipement versée, moins 261 523 euros. Nous avons un décalage de paiement concernant l'école élémentaire Cap de Bos sur ses travaux pour cette école à moins de 219 533 euros. Pour rappel c'est Bordeaux Métropole qui est maîtrise d'ouvrage sur ce dossier et nous sommes en convention donc avec Bordeaux Métropole et nous appliquons leur calendrier de travail. Sur la DSP stade nautique, moins 53 000 euros pour des travaux. Soutien à la pratique culturelle, moins 8 600 euros. Il s'agit là d'une écriture comptable, puisqu'on retrouve ces lignes en positif dans le chapitre suivant. Révision de niveau de service, plus 19 610 euros. Chapitre 21, immobilisation corporelle, moins 48 255 euros. Nous retrouvons sur des dépenses de travaux une baisse de 77 275 euros. Équipement médiathèque totem, on retrouve les fameux

8 600 euros en positif par rapport à la ligne précédente. Achat de matériel sport et terrains, pour 20 419 euros. Sur le chapitre 23, immobilisation en cours, plus 122 137 euros. On trouve à l'inscription des travaux supplémentaires concernant les belvédères du Bourgailh, il y a plus 142 557 euros, puisqu'on a découvert des désordres structurels, qui nécessitent des travaux supplémentaires et urgents. Sur les terrains de sport, moins 20 419 euros. Concernant les recettes réelles d'investissement, plus 142 330 euros. Au chapitre 10, dotation, fonds divers et réserves, nous sommes à plus 440 830 euros. Cela s'explique par le FCTVA, plus 237 701, et on retrouve la fameuse recette pour la subvention pour la médiathèque de la DRAC à 203 128 euros. Sur le chapitre 13, subventions d'investissement moins 302 500 euros. Là également on est obligé de rectifier une subvention concernant la région puisqu'on avait inscrit un acompte de 80 %.
Or, on ne peut inscrire qu'un acompte de 70 %. On réduit donc de 150 000 euros ce qu'on avait inscrit dans la DM précédente. Également, une correction d'imputation du fonds de concours obtenu dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à hauteur de moins 152 500 euros. Sur le chapitre 45, opération pour compte de tiers, plus 4 000 euros et sur le chapitre 16, emprunts et dettes assimilés, pas de modification de l'emprunt. Ce qui nous donne en synthèse, en termes d'équilibre, nous avons également l'inscription d'ordre, qui est donc un prélèvement de la section de fonctionnement en dépenses que nous retrouvons au niveau des recettes d'investissement. Donc au final, sur cette DM, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 97 000 euros de dépenses, et en dépenses d'investissement d'enlever 51 000 euros. Je vous remercie pour votre écoute. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Stéphanie GRONDIN. Une petite DM technique, mais nécessaire pour autant. Avez-vous des remarques ? On va passer directement au vote alors. Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'attendais que toutes les mains se lèvent. Et qui est pour ? Donc, adopté. Contre, les groupes d'opposition de gauche, abstention le groupe Unis pour Pessac et pour le reste des élus, donc la majorité. DM adoptée. Merci beaucoup. »*

Délibération votée DEL2025_151

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses de la Décision Modificative n° 2 et de ses annexes jointes, et après lecture du rapport,

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n° 2 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjointe aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention :	Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Contre :	Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n° DEL2025_152 Exercice 2025 – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Actualisation n° 3 – Approbation :

Madame GRONDIN déclare : « *M. le Maire, chers collègues. Cela découle de la décision modificative n° 2. Il s'agit de passer l'examen comptable et financier, des autorisations de programme et des crédits de paiement, et faire apparaître la nécessité d'une actualisation dans le cadre du budget 2025.*
Pour faire assez court, comme vous le savez, nous avons 8 autorisations de programme, nous avons une seule autorisation de programme qui est modifiée, qui est l'autorisation de programme aménagement extérieur à caractère de loisirs. Le montant initial ne change pas. Nous avons seulement un ajustement sur les crédits de paiement où on avance des crédits de 2026 sur 2025 à hauteur de 142 557 euros qui correspond aux travaux supplémentaires concernant les belvédères du Bourgailh. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Stéphanie GRONDIN. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Ce sera les mêmes votes que précédemment. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, c'est adopté. »*

Délibération votée DEL2025_152

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'examen comptable et financier des autorisations de programme et des crédits de paiement fait apparaître la nécessité d'une actualisation dans le cadre du budget 2025.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention :	Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Contre :	Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU, Murielle COURTAUD

aff n° DEL2025_153 Aménagement du Pontet Sud – Îlot D - Dénomination de deux rues : Hélène Carrère d'Encausse et Jane Goodall :

Monsieur MARI déclare : *« M. le Maire, mes chers collègues. Nous avons choisi ces deux personnalités féminines qui représentent aux yeux de tous des valeurs universelles telles que savoir, l'engagement, l'ouverture au monde et le respect de la vie, afin de dénommer ces deux nouvelles adresses pessacaises. Toutes les deux incarnent l'excellence féminine dans des domaines différents, mais complémentaires, l'histoire et la science, la culture et la nature. La voie nouvelle de desserte devant le stade Bougnard portera le nom de Hélène Carrère d'Encausse. Hélène Carrère d'Encausse, née en 1929 et disparue en 2023, fut une historienne et femme de lettres française d'une stature exceptionnelle, reconnue comme l'une des grandes spécialistes de l'histoire russe et du monde slave. Auteure d'une œuvre dense, dont le célèbre L'Empire éclaté en 1978, elle fut la première femme élue au poste*

prestigieux de secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1999, fonction qu'elle occupa avec distinction jusqu'à sa mort. Membre de l'Académie française depuis 1990, ses travaux d'historienne et son engagement au service de la langue française et des institutions, notamment en tant que Déléguée Européenne de 1994 à 1999, lui ont valu de nombreuses distinctions, dont la grand-croix de la Légion d'honneur. Son héritage réside dans sa capacité à éclairer les complexités du monde et à incarner l'excellence intellectuelle française.
La voie d'accès à l'îlot F, mutualisée avec le terminus bus de Bordeaux Métropole appelé terminus Bougnard, portera lui le nom de Jane Goodall. Jane Goodall, née en 1934 et disparue tout récemment, est une primatologue, éthologue et anthropologue britannique de renommée mondiale, véritable pionnière dans l'étude des chimpanzés sauvages. Ses recherches débutées en Tanzanie en 1960 ont révolutionné la science, révélant que ces grands singes utilisent des outils et possèdent des personnalités et des émotions complexes, des découvertes qui ont profondément modifié la perception de la frontière entre l'homme et l'animal. Fondatrice de l'Institut Jane Goodall et messager de la paix des Nations Unies, elle était une militante infatigable pour la protection de la faune, de la biodiversité et du développement durable, inspirant des générations entières à l'action. Deux nouvelles rues à Pessac porteront ainsi des noms de deux illustres femmes. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : *« M. le Maire, chers collègues, je voudrais juste faire un petit focus sur les chiffres et la dénomination des rues par des noms de femmes à Pessac. Au niveau national, en 2025, il y avait 13,3 % de voies portant des noms de personnages féminins, contre 9,5 % en 87, soit une augmentation de 3,8 % en 38 ans. Sur Pessac, sur les deux dernières mandatures, nous avons donné 17 nouvelles dénominations de rues, dont 9 avec les deux d'aujourd'hui. Cela représente un pourcentage de 53 %. Nous avons dans les nouvelles nominations, je pense que c'est vraiment à mettre à l'honneur, je vous remercie M. le Maire, et au total, puisque si on me demande encore des pourcentages, parce que par moment on nous demande de faire des pourcentages, je me suis amusée à le faire, au total, on compte 800 voies sur Pessac, donc 2,5 % qui portent des noms féminins. Petit rappel, nous avons l'allée Georges Sand, la place Paulette Merval, la rue Marguerite Yourcenar, la rue Jacqueline de Romilly, la rue Adrienne Bolland, la rue Alexandra David-Neel, la rue Olympe de Gouges, la rue Hélène Carrère d'Encausse et Jane Goodall. Et ce sont à chaque fois des noms de femmes illustres et dont je suis fière qu'elles puissent avoir leur nom dans la Ville de Pessac. Merci. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup. Et encore, le pourcentage que tu as donné tient compte de noms qui ne sont pas des noms de personnes. Les marchandes d'oublies, par exemple, ce n'est ni masculin ni féminin. Les allées de la Menthe, etc. La ciboulette, les cigales, etc. Donc si on rapportait simplement aux hommes, on a donné beaucoup plus de noms de femmes que de noms d'hommes, et nous en sommes ravis. Il est normal que nous féminisions l'espace public. C'est quelque chose dont nous sommes fiers, et particulièrement quand nous avons des personnes aussi illustres et de valeur que celles que nous entendons honorer ce soir à travers ces deux dénominations. S'il n'y a pas d'autres remarques... J'aurais presque aimé, mais bon, ce n'est pas moi, je ne fais pas partie du jury concours, mais vous savez que le fils d'Hélène Carrère d'Encausse, Emmanuel Carrère, a écrit un livre « Kolkhoze », qui est notamment un grand hommage à sa mère. Et il était en lice, il n'a pas remporté le concours. Mais voilà, c'était une image, mais ça montre bien que la valeur aussi se transmet dans cette famille. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui dit : *« Je regrette que dans la liste, ou alors j'étais inattentif, mais il y a une place Germaine Tillion, il y a une allée Danielle Mitterrand à Pessac. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Nous parlions de celles que nous avions données nous. Il y a peut-être des noms qu'on n'aurait pas donnés. C'est possible. Ce n'est pas parce que ce sont des femmes, que forcément, on reconnaît la valeur de la même manière que vous.*

Monsieur RISTIC dit : *« J'ose espérer que vous ne regrettez pas le rôle de résistante de Germaine Tillion ? »*

Monsieur Le Maire répond : *« Ça n'était pas Germaine Tillion à laquelle je pensais. Pour être tout à fait honnête, c'était la deuxième personne que vous aviez citée, dont la proximité avec le régime de Cuba m'aurait peut-être incité à ne pas favoriser cette dénomination au moment où elle l'a été. Les dénominations sont là, elles font partie de l'Histoire, on ne va pas débaptiser les rues. Ça n'est pas notre conception de l'Histoire en tout cas, on n'efface pas les personnes des photos. Je mets donc aux voix. Qui est contre cette proposition, cette double proposition ? Je rappelle Jane Goodall et Hélène Carrère d'Encausse pour deux nouvelles voies sur le Pontet sud ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie. »*

Délibération votée DEL2025_153

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du projet d'aménagement du Pontet Sud, 2 voies sont créées.

Conformément à la réglementation, le projet immobilier ne peut démarrer sans adressage et Domofrance, en tant que concessionnaire, ne peut procéder à ses demandes de raccordement.

Par ailleurs, il est nécessaire de dénommer ces rues pour attribuer une adresse officielle aux futurs habitants de ce quartier. Il s'agit de :

- la voie nouvelle de desserte qui portera le nom de : Hélène Carrère d'Encausse

Hélène Carrère d'Encausse (1929-2023) était une historienne et académicienne française, spécialiste de la Russie et du monde soviétique. Elle s'est distinguée par ses analyses profondes sur l'effondrement de l'URSS et sur les transformations politiques et sociales de la Russie contemporaine. Élue à l'Académie française en 1990, elle en est devenue la première femme à occuper le poste de secrétaire perpétuel, qu'elle a exercé avec rigueur et élégance. Son œuvre allie exigence historique et compréhension des enjeux géopolitiques modernes.

- la voie d'accès à l'Îlot F, mutualisée avec le terminus bus Bordeaux-Métropole, qui portera le nom de : Jane Goodall

Jane Goodall (1934-2025) était une éthologue et anthropologue britannique, mondialement reconnue pour ses recherches pionnières sur les chimpanzés en Tanzanie. Elle a non seulement révolutionné notre compréhension du comportement animal, mais a également considérablement œuvré pour la protection de la biodiversité. Ses nombreuses distinctions et prix scientifiques mesurent l'étendue de ses travaux et ses actions en faveur de l'environnement à travers le Jane Goodall Institute font d'elle une figure emblématique de la conservation et de l'éducation écologique.

Le Conseil Municipal décide :

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de ces 2 voies pour les raisons précitées,

- d'approuver la dénomination des deux rues situées dans le nouvel aménagement du Pontet Sud de la manière suivante : rue Hélène Carrère d'Encausse et rue Jane Goodall.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025 154 Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) – Convention de partenariat et de financement avec la Ville :

Monsieur YAHMDI déclare : *« M. le Maire, mes chers collègues, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais vous présenter cette délibération qui est en fait le renouvellement d'une convention qui nous lie avec l'association AFEV, donc je le rappelle l'Association de la fondation étudiante pour la ville, qui fait un travail extrêmement important et qui est devenue une association indispensable avec une action structurante sur les quartiers prioritaires et notamment sur Saige et Châtaigneraie et vous allez voir tout à l'heure dans la présentation que les chiffres sont assez éloquents. L'objectif de l'association lorsqu'elle a été créée était de créer du lien entre les campus et les quartiers en développant des programmes de solidarité dans lesquels des milliers d'étudiants s'engagent auprès des enfants, des jeunes et des habitants des quartiers populaires. Comment ça se décline sur Pessac ? En fait nous avons trois actions aujourd'hui qui sont portées par l'AFEV et qui sont au sein de cette convention qui nous est présentée ce soir. Tout d'abord c'est le mentorat, donc l'accompagnement d'un jeune de 4 à 19 ans rencontrant des difficultés dans son parcours par un jeune étudiant. Donc comment ça se concrétise ? C'est deux heures par semaine à domicile ou en bibliothèque tout au long de l'année scolaire. Ensuite, nous avons une deuxième action qui est aussi une association un peu emblématique sur le quartier de Saige, c'est la colocation solidaire qu'on appelle CAPS. Les jeunes qui participent à ce projet, donc les jeunes étudiants qui sont dans ces hébergements-là, s'appellent aujourd'hui les Capseurs. C'est un engagement dans les actions solidaires adossé à un logement en colocation à destination de 13 jeunes de moins de 30 ans dans le quartier de Saige, ce sont deux appartements qui se situent au-dessus de l'antenne de Domofrance, donc dans la résidence étudiante. Et puis ensuite, la troisième action c'est Démo Campus. Ce sont des ateliers de découverte et de projection dans la vie étudiante pour lutter contre les déterminismes sociaux et l'autocensure chez les jeunes collégiens de Gérard Philippe et de François Mitterrand. Alors en quelques chiffres, vous allez voir, donc l'AFEV, c'est 150 enfants de Saige et de la Châtaigneraie qui sont accompagnés dans le cadre du mentorat, donc ce n'est pas négligeable, et donc c'est bien évidemment 150 étudiants bénévoles qui sont mobilisés. En ce qui concerne la colocation solidaire, ce sont 13 étudiants qui s'investissent pleinement sur l'ensemble des projets qui leur sont soumis, portés soit par des acteurs du quartier, soit par les étudiants eux-mêmes, à travers l'accompagnement des services civiques de l'AFEV. Et puis, au sein des collèges Gérard Philippe et François Mitterrand, ce sont 225 collégiens qui participent à des ateliers autour de l'orientation, de la découverte du campus, de la vie étudiante et bien sûr ce qui leur permet aussi d'ouvrir leur champ des possibles au moment de faire leurs orientations. En 2025-2026 nous avons aujourd'hui dans les tuyaux, un projet de mentorat qui sera assuré par des lycéens de Pape Clément qui vont accompagner 24 enfants des écoles Georges Leygues et Saint-Exupéry sur la Châtaigneraie. Concernant le financement, nous sommes sur un financement qui est partagé par trois directions au sein de la collectivité, donc la DDSU que je représente à hauteur de 8 000 euros, mais nous avons aussi mes collègues de l'enfance et de la jeunesse qui financent, donc l'enfance pour 3 000 euros et la jeunesse pour 2 000 euros. On vous a mis quelques petites photos d'illustration à la fin. Alors l'idée de vous parler aussi de cette délibération, c'est pour montrer l'engagement aujourd'hui de notre jeunesse aussi sur notre territoire en termes d'actions de solidarité. Les étudiants de l'AFEV, que ce soit des étudiants qui sont dans le cadre du projet CAPS sur Saige, mais tous les autres qui sont aussi bénévoles et bien sûr les services civiques, sont aujourd'hui reconnus par les habitants, par les jeunes, par les enfants. Ils sont reconnus aussi par l'ensemble des partenaires, ils interviennent régulièrement au sein de la bibliothèque Pablo Neruda par exemple. C'est une action en fait qui montre que la solidarité intergénérationnelle marche à Pessac, elle fonctionne. C'est une action aussi qui nous permet aussi de voir que les enfants sont particulièrement intéressés pour aller aussi découvrir un monde qui est à côté d'eux, qui est à proximité, mais qui malheureusement leur paraît un petit peu lointain, c'est le monde universitaire. Donc les*

ateliers qui sont proposés au sein des collèges, les visites qui sont aussi organisées sur le site de l'université, sont tout autant d'actions qui permettent justement de lutter contre ce que beaucoup appellent, comme nous ici, l'assignation à résidence aussi. Donc une action efficace, porteuse de sens, une action de solidarité exemplaire et donc une association qui est devenue aujourd'hui dans le dispositif en tout cas d'accompagnement social de la Ville de Pessac, une association incontournable. Et donc je voulais vraiment les remercier, je remercie aussi les services de la Ville qui les accompagnent dans l'ensemble de ces projets-là. Merci beaucoup. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup. C'est bien de rappeler ce que c'est que l'AFEV, c'est une très belle association à laquelle nous prenons plaisir à apporter notre soutien. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur ORUC** qui indique : *« M. le Maire, chers collègues. Je souhaite juste rajouter quelques mots à ceux de Naji YAHMDI pour souligner l'importance et l'engagement de l'AFEV. Donc à Pessac, on a une conviction forte, la jeunesse est une belle richesse. Nous croyons en elle, en son énergie, sa capacité à rêver grand et à transformer le monde. À travers notre partenariat avec l'AFEV, nous faisons bien plus que soutenir une association, nous tendons la main à des jeunes qui doutent parfois et nous leur ouvrons les portes du possible. Grâce à ces actions de mentorats, à ces projets solidaires, des étudiants s'engagent, des enfants reprennent confiance et ensemble ils découvrent qu'ils ont le droit d'ambitionner des études supérieures, qu'ils ont le droit de rêver plus haut. Pessac est donc une Ville qui ne laisse personne de côté. C'est une Ville qui croit que chaque jeune, quel que soit son parcours ou son quartier, mérite d'avoir sa chance. Une Ville qui accompagne, qui éveille, qui inspire. Et c'est cette confiance dans notre jeunesse, cette ouverture d'esprit et cette volonté de leur donner les moyens de réussir qui font que Pessac est une Ville tournée vers sa jeunesse et vers l'avenir. Merci. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SZTARK** qui précise : *« Comme l'a dit Naji YAHMDI, la direction jeunesse soutient l'AFEV, bien sûr. Juste pour rappeler, c'est vrai que Pessac, territoire à fort contraste avec d'un côté un campus universitaire d'excellence et de l'autre des quartiers prioritaires, et soutenir l'AFEV, c'est justement faire ce lien entre le campus et ses quartiers, c'est faire le lien entre les étudiants et les jeunes des quartiers. Donc au final, soutenir l'AFEV est un partenariat gagnant-gagnant, je dirais, gagnant pour les jeunes de Pessac en termes de réussite éducative, gagnant pour les étudiants du campus en termes de valorisation d'engagement citoyen et bien sûr gagnant pour la Ville en termes de cohésion sociale, comme vous l'avez souligné, Naji YAHMDI. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup. Merci à tous les trois pour ces témoignages tout à fait complémentaires, montrant la polyvalence de cette association et son intérêt majeur pour notre territoire et nos étudiants et nos habitants. Si vous n'avez pas d'autres remarques, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2025_154

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses politiques de cohésion sociale, éducative et jeunesse, la Ville de Pessac soutient l'AFEV depuis de nombreuses années.

L'association a pour objet la mobilisation d'étudiants dans des actions citoyennes et solidaires dans les quartiers de la Politique de la Ville. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique de territoire et développe des actions qui contribuent à la solidarité en luttant contre les inégalités, notamment éducatives, par la promotion de l'engagement citoyen de la jeunesse.

Elle contribue en outre à renforcer les liens entre la Ville, ses quartiers et le Campus en favorisant l'installation d'étudiants sur le quartier de Saige et en organisant des visites de l'université avec les enfants des quartiers concernés.

L'intervention de l'AFEV est articulée en cohérence avec les documents-cadres de la Ville, notamment le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), le Contrat de Ville, sa Convention territoriale et son Programme de Réussite Éducative. Elle vient renforcer également le volet autour de l'engagement des jeunes et citoyenneté, notamment des lycéens et des étudiants.

Afin de renforcer la lisibilité, la complémentarité et la cohérence de l'action de l'AFEV sur Pessac, la Ville a souhaité détailler dans une convention les différents volets de son action, les objectifs fixés et les financements alloués par les directions de l'Enfance, de la Jeunesse et du Développement Social Urbain.

Les actions développées par l'AFEV sont les suivantes :
- Le mentorat : accompagnement par un étudiant d'un enfant à raison de 2h par semaine, tout au long de l'année scolaire, dans la majorité des cas au domicile de l'enfant (150 enfants accompagnés chaque année) ;
- Koloc'A Projets solidaires : 3 appartements de la résidence étudiante Domofrance de Saige sont dédiés à ce projet. 13 étudiants participent à ces colocations chaque année et proposent des projets de solidarité sur le quartier ;
- Démo Campus : 225 collégiens bénéficient chaque année d'ateliers collectifs autour de la découverte de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, accompagnés si besoin d'un mentorat individuel autour de l'orientation.

Ces actions s'appuient sur la mobilisation chaque année de volontaires en Service civique et d'étudiants bénévoles. L'AFEV assure le recrutement des étudiants chaque année, leur coordination, leur formation. Elle élabore les projets, les valorise et les évalue. La Ville assure la cohérence entre les actions de l'AFEV et ses propres projets, soutient l'association auprès des partenaires éducatifs, techniques et financiers et valorise l'engagement étudiant et citoyen. Chaque année, un Comité de pilotage permet de partager une évaluation des actions et de les faire évoluer si besoin.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville de Pessac et l'Association AFEV ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n° DEL2025_156 Associations – Subventions – Répartition 2025 n° 6 :</u>

Madame DAUNY déclare : *« M. le Maire, chers collègues. Je vous propose une délibération concernant vingt-quatre subventions de fonctionnement ce soir, et je ne vous en dirai pas plus, mes collègues pourront compléter, illustrer les subventions concernant les associations qu'ils gèrent au sein de leur délégation s'ils le souhaitent. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : *« M. le Maire, chères et chers collègues. En découvrant cette délibération, j'ai été interpellée par la présence au milieu du tableau des subventions aux associations par deux lignes un peu particulières. Deux particuliers 360 euros et 400 euros pour des arbres remarquables. Alors oui préserver un arbre remarquable est toujours une bonne idée. Ces arbres font partie du*

patrimoine vivant de Pessac, ils racontent notre histoire et méritent d'être entretenus, personne ne le contestera. Mais là où ça devient plus remarquable, c'est la manière dont ces aides nous sont présentées. Aucune fiche, aucune annexe, pas même un rappel des critères ou du règlement d'attribution, juste deux montants posés sur une ligne et on nous demande de voter. Alors bien sûr je suis allée chercher les critères, mais il a fallu fouiller sur le site, etc. Nous ne sommes pas là pour valider des montants à l'aveugle, même s'ils paraissent modestes. Une subvention, qu'elle soit pour un arbre, une association ou un projet citoyen, engage toujours de l'argent public. Et cet argent mérite d'être attribué selon des règles claires, connues et traçables. Je vais donc en profiter, vous allez dire que c'est ma marotte, pour rappeler encore une fois que j'ai proposé, dès le début du mandat, la mise en place d'un système de critères à points pour objectiver les attributions.
Cette proposition n'a pas été retenue, juste mis en place une critérisation simple, mais force est de constater que les critères on ne les voit toujours pas. Toujours pas de tableau récapitulatif annuel, toujours pas de documentation d'évaluation, ce qui était pourtant aussi l'objet de ma deuxième intervention en Conseil Municipal et qui est ma deuxième marotte, me direz-vous. Et chaque Conseil ressemble de plus en plus à un inventaire à la Prévert. Aucune vision d'ensemble, ce n'est pas une question de confiance, c'est une question de méthode et de transparence. Pourrions-nous avoir un peu ces tableaux, ces subventions ? Ce n'est pas parce qu'on est la minorité qu'on ne peut pas pouvoir se pencher, qu'il faut qu'on fasse un travail de fourmi constamment pour récupérer les informations avant de voter. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame POUVEREAU-CHARRIÉ** qui ajoute : *« Bonsoir. M. le Maire, chers collègues. Notre réflexion rejoint celle de Christel CHAINEAUD. Une nouvelle fois, il nous est demandé de voter sans avoir à notre disposition des éléments simples qui nous semblent nécessaires et pourtant occultés systématiquement. Nous ne pouvons que regretter cette récurrence. Comme d'habitude, nous sommes dans l'impossibilité de comparer l'évolution des subventions accordées d'un exercice à l'autre, ou encore d'apprécier l'écart éventuel entre une demande et une subvention allouée. Nous souhaiterions jouer pleinement notre rôle d'élus responsables et participer à ce vote. Cependant, le manque d'information nous contraint de nouveau à prendre la décision de ne pas participer au vote. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Il n'y a pas particulièrement de réponses à faire. Non, ce n'est pas nécessaire. Ce n'est pas que je veuille vous empêcher… Mme CHAINEAUD, on n'est pas au début de votre premier mandat, on est à la fin, on est vraiment à tout à fait à la fin du premier mandat que vous honorez comme élue. Et je pense que les subventions attribuées, enfin les participations, les contributions, ce ne sont même pas des subventions, ça prend la forme de subvention, mais on ne peut pas véritablement appeler ce format de ce nom de subvention. Cette contribution de la Ville à la préservation du patrimoine arboré remarquable sur domaine privé, ce n'est certainement pas la première fois que vous la rencontrez. Certainement pas. J'en déduis que c'est bien, parce que vous arrivez à la fin du mandat, vous vous intéressez à ce que vous votez, c'est bien. Mais sur le sujet, c'est quelque chose qui existe depuis bien des années, même avant que vous ne soyez élue. C'est un sujet qui est particulièrement remarquable, lui aussi, puisque nous sommes la seule Ville de Bordeaux Métropole, j'ai eu l'occasion de le dire en conseil de métropole il y a deux ans, je crois, à peu près, un ou deux ans, et nous sommes la seule Ville, Pessac, je pense qu'on peut en tirer orgueil, à contribuer à l'entretien des arbres que certains propriétaires privés acceptent de classer comme patrimoine remarquable, c'est-à-dire qu'ils abdiquent leur liberté absolue de couper l'arbre sur leur parcelle. Et la contrepartie que la Ville leur propose, c'est de prendre en charge la moitié du coût d'entretien de ces arbres, limité à 400 euros. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas tout à fait le même montant pour les deux personnes. Nous avons, je trouve, une position qui est particulièrement équilibrée, et n'oublions pas que nous avons le plus d'arbres classés remarquables au PLU sur domaine privé de toute la métropole. Et je pense que cette politique volontariste de la Ville y contribue. Donc plutôt*

que d'aller chinoiser qu'il n'y a pas le rappel de la totalité du règlement en face de chaque subvention alors que ce sont des sujets que vous rencontrez plusieurs fois dans l'année et depuis cinq ans, presque six maintenant, je pense que vous feriez mieux de vous satisfaire et de vous enorgueillir du fait que nous contribuons justement à cette préservation. Mais manifestement, le fait que vous apparteniez à un groupe Europe Écologie les Verts ne suffit pas à vous insuffler cet amour des arbres comme vous l'avons nous-mêmes. Sur le deuxième sujet, et là, je m'adresse à Mme POUVEREAU-CHARRIÉ, vous déplorez qu'il n'y ait pas la comparaison d'année en année sur l'ensemble des subventions. Mais il faut travailler, il faut travailler un petit peu, c'est le rôle de l'opposition. Quand moi j'étais à votre place, je faisais ce travail. Mais il faut bosser. C'est tout simple. Nous n'en disposons pas pour tout dire. Mais on ne va pas le créer pour vous le donner. Faites-le, c'est le rôle de l'opposition de travailler un petit peu. Et donc, ce n'est pas parce que vous êtes désormais dans l'opposition qu'il ne faut pas travailler, vous n'êtes plus dans la majorité. Donc il faut bosser. Je mets ainsi aux voix cette délibération sur les subventions. Je mets aux voix, c'est la dernière délibération, donc votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Unis pour Pessac ne prend pas part au vote, et l'ensemble des autres élus votent pour cette délibération et je vous en remercie. C'était la dernière délibération du jour. Vous avez vu, on est passé à l'heure d'hiver. Nous sommes passés à l'heure d'hiver et donc ce conseil municipal s'achève un peu plus tôt et nous pouvons en être ravis. Une toute petite information que j'ai oublié de donner en début de conseil municipal. Elle concerne la quinzaine de l'égalité. C'est un sujet qui est important, c'est dans quelques jours. Naji YAHMDI nous en dit un mot. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui précise : *« Nous avons au mois de novembre la quinzaine de l'égalité qui revient chaque année, qui est portée par Bordeaux Métropole. Cette année encore, la Ville de Pessac prend une part extrêmement importante dans l'organisation de cette quinzaine de l'égalité. Nous avons quatorze actions aujourd'hui qui sont proposées. C'est un petit document qui va être distribué, qui va tourner. C'est un sujet extrêmement important, la question de l'égalité, de la lutte contre les discriminations qui a un effet véritablement pervers dans le parcours des personnes et sur lequel nous essayons en tout cas d'être actifs ici sur la Ville de Pessac. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Très bien, merci beaucoup. La petite présentation sera annexée au compte rendu du conseil Municipal et sera mise en ligne. Merci beaucoup, bonne soirée à tous. »*

Délibération votée DEL2025_156

Madame Catherine DAUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Benoît GRANGE, Stéphane COMME, Valérie WASTIAUX GIUDICELLI

La séance est levée à 20h25.

Procès-Verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Le Président de séance ***La secrétaire de séance***

Franck RAYNAL ***Marie-Claire KARST***